

Rapport pour l'Assemblée Législative



L'intervenant provincial
en faveur des enfants & des jeunes

À PROPOS DE LA CONCEPTION GRAPHIQUE

Nous croyons que la voix la plus efficace pour défendre les intérêts des jeunes est leur voix propre. Le motif entrelacé qui tisse la trame de fond du rapport cette année reflète l’intégration des besoins, des expériences, des idées et de l’initiative des jeunes dans tous les aspects du travail du Bureau de l’intervenant. Il correspond à l’interrelation et à l’entraide caractéristiques de la collaboration et du partenariat entre nos jeunes, notre personnel et leurs alliés adultes. Les collages entrelacés parsemés ici et là dans le document renvoient aux nombreuses identités croisées et aux problèmes que vivent les jeunes relevant de notre mandat. Comme le travail du tisserand, celui de notre Bureau est une démarche dynamique qui nécessite une attention soutenue et une créativité constante pour resserrer les écarts dans le tissu de notre système de services à l’enfance.

L’intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes

2015 Rapport pour l’Assemblée législative
ISBN 978-1-987815-13-9
Bureau de l’intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes
©2015

BUREAU DE TORONTO
401, rue Bay, bureau 2200
Toronto (Ontario) M7A 0A6
Téléphone 416-325-5669
Sans frais 1-800-263-2841

BUREAU DE THUNDER BAY
435 rue Balmoral
Thunder Bay (Ontario) P7E 5N4
Sans frais 1-888-342-1380

ooVoo	provincial-advocate (utilisateurs ASL/LSQ)
Site Web	www.provincialadvocate.on.ca
Courriel	advocacy@provincialadvocate.on.ca
Twitter	@OntarioAdvocate
Facebook	Office of the Provincial Advocate for Children and Youth



FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT ANNUEL 2015
TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE
L'INTERVENANT
PROVINCIAL

5

SECTEURS RELEVANT DU MANDAT / 8

DONNER VOIX AU CHAPITRE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES / 9

QUI NOUS
SOMMES

6

NOS SPHÈRES D'INTERVENTION / 10

STATISTIQUES SUR LES SERVICES / 15

PREMIÈRES NATIONS / 20

SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS / 30

JUSTICE POUR LES JEUNES / 34

PROTECTION ET AIDE À L'ENFANCE / 37

LES ENQUÊTES / 44

LES BESOINS PARTICULIERS / 46

ÉCOLES PROVINCIALES ET D'APPLICATION / 50

LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS / 54

PROJETS ET
INITIATIVES

18

ÉTAT
VÉRIFIÉ DES
REVENUS ET DES
DÉPENSES

64

MESSAGE DE L'INTERVENANT PROVINCIAL



Au fil des années, le fossé entre la promesse de l'Ontario aux enfants et les expériences vécues par les enfants et les jeunes qui relèvent du mandat de mon bureau se creuse. Par exemple :

- La dernière fois que le gouvernement provincial a exprimé une vision en matière de protection et d'aide à l'enfance date de 2005 et de la publication d'un rapport intitulé, *Transformation du bien-être de l'enfance : plan stratégique pour un modèle de prestation des services souple, viable et fondé sur les résultats*. Toutefois, les projets et les politiques ont commencé à stagner et un écart considérable existe entre cette vision et l'expérience réelle des enfants et des jeunes pris en charge.
- Les transformations promises dans le secteur de la santé mentale pour enfants ont pris des années à voir le jour, mais le financement pour en assurer la concrétisation n'a pas encore été alloué par le gouvernement, ce qui creuse davantage les écarts.
- Le manque de niveaux équitables d'accès à l'éducation, la santé, les services sociaux et les services de santé mentale dans de nombreuses communautés autochtones, comparative-ment aux services accessibles dans la plupart des collectivités Autochtones, met en relief les lacunes en matière de politiques et de planification, des lacunes qui laissent en héritage aux enfants des Premières autant de promesses brisées.
- Et il y a un écart persistant entre la promesse d'un modèle de détention fondée sur l'interrelation et l'interaction dans notre système de justice pour les jeunes et les expériences réelles que vivent les jeunes dans les centres de détention de l'Ontario.

Il n'est pas question de se montrer trop critique à l'endroit des ministères, des services ou des personnes qui travaillent à améliorer le sort des enfants et des jeunes dans cette province. En fait, nous disons simplement que nous pouvons tous et toutes faire beaucoup mieux.

Tous les jours, j'ai l'honneur de rencontrer de jeunes personnes et leurs alliés, toujours déterminés à introduire les changements qui ont été promis, mais jamais entièrement réalisés. Ils veulent améliorer leur propre sort si possible et sinon, le sort des enfants et des jeunes qui les suivront.

Chaque appel de jeunes et de leurs alliés que reçoivent nos agent-e-s d'intervention et chaque nouvelle initiative mise en œuvre sont autant d'occasions de nous associer à des jeunes tout à fait remarquables pour faire en sorte que leurs voix soient au cœur de nos discussions et de nos interventions. En plaçant la voix des jeunes au cœur de notre action, nous croyons que les écarts entre les services, les politiques et la réalité vécue au quotidien par les jeunes commenceront à se combler.

Dans les pages qui suivent, nous dressons le profil et donnons un aperçu des initiatives auxquelles nous avons travaillé durant l'année. Ces profils sont tirés d'entretiens réalisés avec nos agent-e-s d'intervention et avec les jeunes Amplificateurs et Amplificatrices qui travaillent ici au Bureau de l'intervenant. Vous constaterez tout au long du rapport de cette année que lorsque des jeunes ont l'appui et l'encadrement d'adultes, leurs voix, combinées à l'espoir et des possibilités, entraînent inévitablement du changement.

Pour créer des partenariats avec des jeunes remarquables, on a besoin d'alliés remarquables. Les membres du personnel de mon bureau comptent parmi les alliés les plus puissants et les plus importants des enfants et des jeunes qui relèvent de notre mandat. De la personne qui prend nos appels à nos agent-e-s d'intervention et conseillers-ères en développement communautaire, à notre équipe des technologies de l'information qui assure notre présence sur internet et veille à ce que nous soyons connectés aux jeunes dans l'univers toujours changeant des réseaux sociaux, nous vibrions tous et toutes à l'idée simple, mais ô combien puissante, de laisser les jeunes parler en leur propre nom.

J'espère que les jeunes à qui nous offrons des services se reconnaîtront dans ce rapport et j'espère que le personnel si dédié à ces jeunes s'y reconnaîtra aussi. Ensemble, vous être la véritable promesse de l'Ontario.

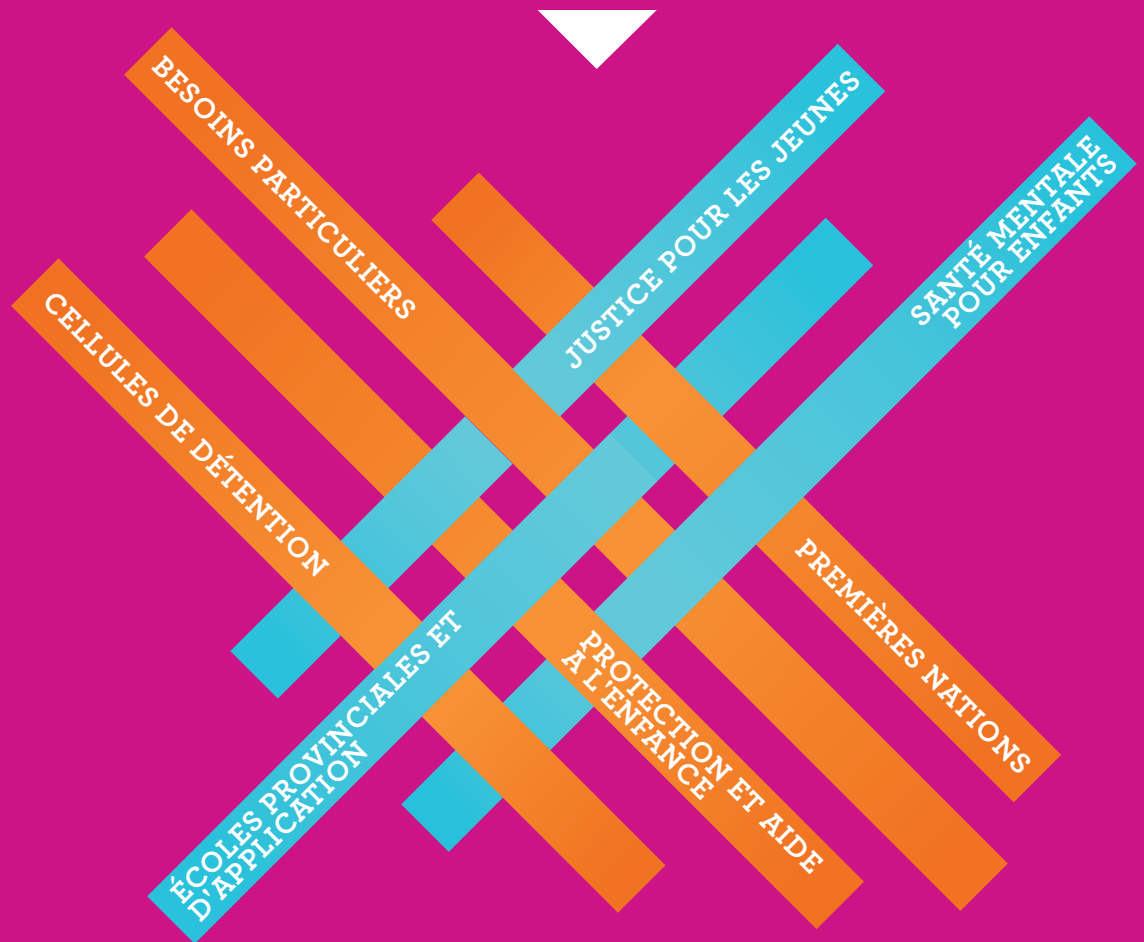
IRWIN ELMAN
L'INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES



QUI NOUS SOMMES

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario est une instance indépendante de l'Assemblée législative de l'Ontario. Notre travail est fondé sur les principes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, notamment sur les principes de la non-discrimination, du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, du respect du droit de tous les enfants à la vie, à la subsistance et au développement et enfin, du respect du droit des enfants à la participation.

SECTEURS RELEVANT DU MANDAT



Les enfants et les jeunes qui relèvent du mandat du Bureau de l'intervenant sont ceux et celles qui reçoivent des services en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et les jeunes pris en charge par le système de justice pour les jeunes et les services de santé mentale pour les enfants. Relèvent aussi du mandat du Bureau, les pupilles des écoles provinciales et d'application, les jeunes placés en cellules de détention au palais de justice ou transportés vers le tribunal et pour en revenir, les enfants et les jeunes Autochtones et les enfants et les jeunes qui ont des besoins particuliers.



DONNER VOIX AU CHAPITRE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

C'EST EN VERTU DE LA LOI SUR L'INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES QUE FUT CRÉÉ EN 2007 LE BUREAU DE L'INTERVENANT PROVINCIAL. CONFORMÉMENT À LA LOI QUI NOUS RÉGIT, LE BUREAU DE L'INTERVENANT DOIT S'ASSOCIER AUX ENFANTS ET AUX JEUNES POUR :

Leur donner une voix indépendante afin de mettre en avant des questions qui les touchent

Encourager la communication et la compréhension entre les enfants et les familles et ceux qui leur fournissent les services

Éduquer les enfants, les jeunes et les personnes qui leur fournissent des soins en ce qui concerne les droits des enfants et des jeunes

Le Bureau de l'intervenant doit s'efforcer d'être un modèle de participation des jeunes

NOS SPHÈRES D'INTERVENTION

Notre bureau œuvre dans trois sphères d'intervention interdépendantes et intégrées et bientôt, une quatrième se greffera aux trois autres.

Notre travail s'articule principalement autour de **l'intervention en matière de droits individuels** (cf. schéma à la page 11). Nous recevons des milliers d'appels chaque année d'enfants et de jeunes, de leurs familles, de leurs fournisseurs de soins et d'autres intervenants dédiés à la protection des droits des jeunes et à s'assurer qu'ils ont voix au chapitre. Les agent-e-s d'intervention prennent les appels des jeunes, écoutent leurs doléances et travaillent avec eux et avec elles à formuler un plan d'intervention, si nécessaire. Nos agent-e-s assurent le suivi du plan d'intervention avec les jeunes jusqu'à ce que les problèmes qu'ils-elles ont soulevés soient réglés.

Si nous observons des tendances ou des constantes dans les appels reçus des jeunes, nous pouvons opter pour une **intervention de type systémique** afin d'analyser la question en profondeur. Par « systèmes », nous entendons les politiques gouvernementales, les lois et les lignes directrices qui déterminent la façon dont les fournisseurs de services doivent s'acquitter de leurs devoirs et de leurs obligations envers les enfants et les jeunes. Les « systèmes »

UN MANDAT QUI GRANDIT

Au début de 2016, le Bureau de l'intervenant investira une quatrième sphère d'intervention, soit celle de **l'enquête**. Cette nouvelle fonction découle de l'adoption de la Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés (Projet de loi 8). Le Projet de loi 8 modifie la Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et permet au Bureau de l'intervenant de mener des enquêtes et de formuler des recommandations pour améliorer les services fournis par les sociétés d'aide à l'enfance ainsi que les services fournis par les titulaires d'un permis d'établissement résidentiel dont les placements proviennent d'une société d'aide à l'enfance.

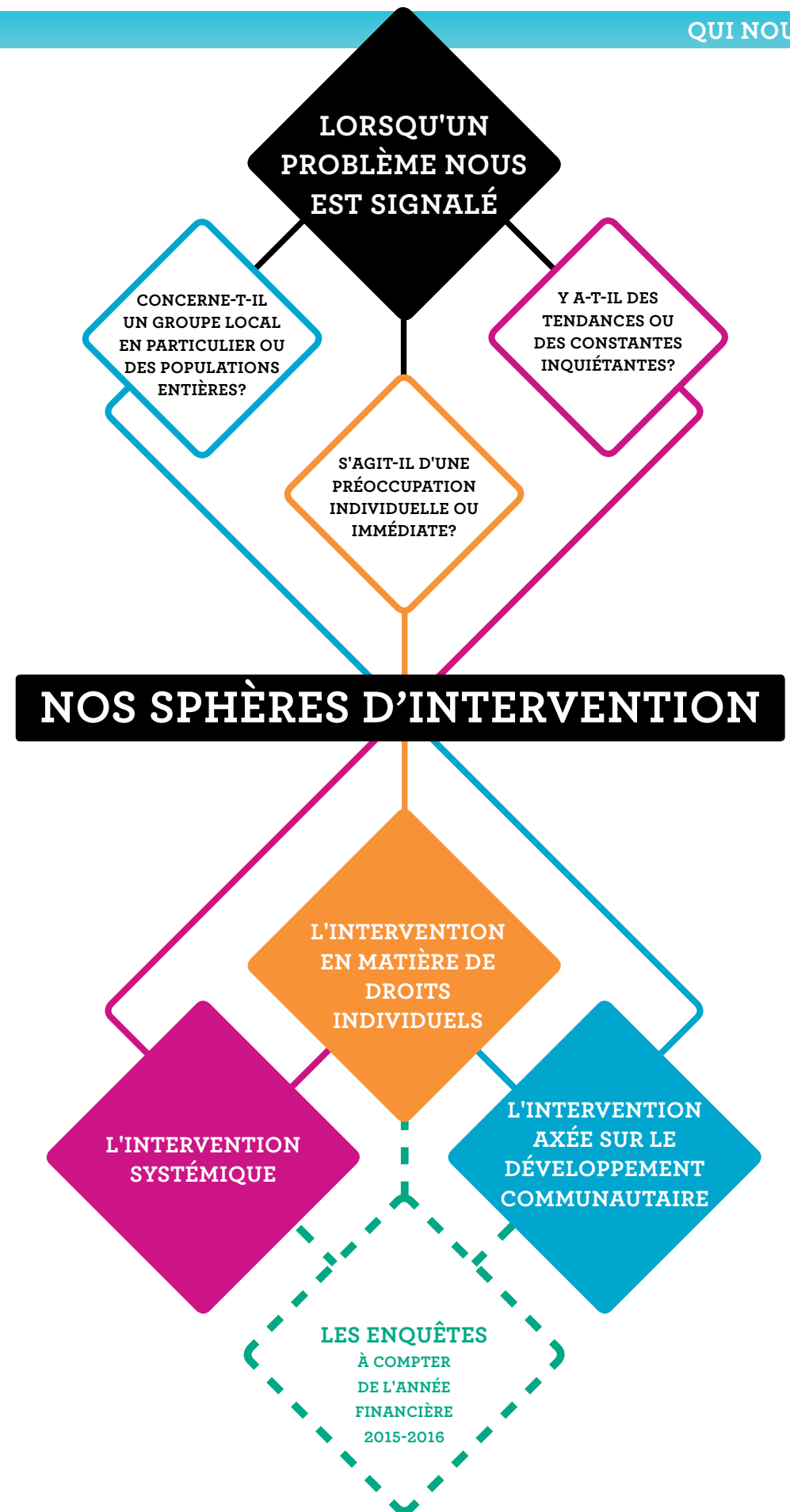
Nous nous réjouissons des nouveaux pouvoirs d'enquête qui nous sont conférés. En effet, nous les avons réclamés à maintes reprises dans le passé. En vertu de la nouvelle loi, nous pouvons obtenir les rapports préparés par les employés des sociétés d'aide à l'enfance au sujet d'un enfant ou d'une jeune personne et ainsi obtenir un portrait plus complet de sa vie. Chacune de nos enquêtes débouchera sur un rapport final public qui informera la population et qui servira d'outil aux personnes qui défendent les intérêts des enfants et des jeunes. Grâce à ces nouveaux pouvoirs, nous serons mieux outillés pour protéger les droits des jeunes et veiller à leur intérêt supérieur et nous serons la première instance externe indépendante de l'Ontario à pouvoir mener des enquêtes de cette façon. En outre, l'anonymat des jeunes concernés sera préservé dans nos

désignent les politiques organisationnelles et les pratiques des organisations afférentes aux services. Lorsque le Bureau de l'Intervenant lance une intervention systémique, il s'appuie sur l'expertise de jeunes qui ont l'expérience immédiate de la problématique en question. Nous travaillons avec eux pour recommander des changements à l'échelle des politiques, du financement, de la prestation des services et de la manière dont les fournisseurs de services, les décideurs et le grand public perçoivent et traitent les jeunes qui ont besoin des services gouvernementaux.

Lorsqu'un problème touche des groupes locaux précis ou des populations entières de jeunes, nous procédons alors à une forme **d'intervention axée sur le développement communautaire**. Dans ces situations, le Bureau de l'intervenant mobilise les jeunes, leurs réseaux naturels de soutien et leurs alliés pour leur apprendre comment intervenir en leur propre nom et leur transmettre les connaissances et les compétences requises pour engendrer les changements qu'ils désirent. Dans le cadre de nos activités de développement communautaire, nous faisons aussi du travail de sensibilisation et d'éducation auprès des jeunes. Nous offrons aux enfants et aux jeunes, aux collèges, aux universités, aux organismes communautaires et à des groupes un peu partout en Ontario des ateliers portant les droits des enfants et des jeunes ou des séances d'information sur le rôle du Bureau de l'Intervenant.

rapports. Pendant que nous travaillions en 2015 à opérationnaliser cette nouvelle sphère d'intervention, nous avons mené de vastes consultations auprès d'autres professionnels expérimentés dans ce type d'enquêtes et auprès d'experts en protection de l'enfance, en services résidentiels et en droit administratif afin de prendre appui sur le travail exceptionnel déjà effectué dans ce domaine au Canada. Nous avons également commencé à renforcer nos systèmes informatiques et de recherche afin de pouvoir effectuer les enquêtes et formuler les recommandations connexes. La prochaine étape consiste à consulter les jeunes afin qu'ils nous aident à mettre au point des techniques s'appliquant à notre nouveau rôle.

Des changements positifs résulteront de l'adoption du Projet de loi 8, mais le gouvernement ontarien limite encore notre capacité de veiller à la protection des droits des jeunes. Par exemple, nos nouveaux pouvoirs d'enquête ne s'appliquent pas aux jeunes dans les centres de détention pour les jeunes. Ils ne s'étendent pas non plus aux enfants ou aux jeunes vivant dans un établissement de santé mentale pour enfants ou de soins spécialisés à moins qu'ils y aient été placés par une société d'aide à l'enfance. Il demeure que nous avons moins de pouvoir et que nous disposons de moins d'outils pour nous acquitter de notre mandat que d'autres bureaux provinciaux et territoriaux de protection de l'enfance au Canada. La raison, nous a-t-on dit, est que l'attribution de pouvoirs plus vastes aurait ajouté à la charge administrative des fournisseurs de services.



L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DROITS INDIVIDUELS AU NOM DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les enfants et les jeunes pris en charge par les systèmes de soins de l'Ontario ont souvent l'impression d'être invisibles aux yeux du gouvernement et de ne pas avoir voix au chapitre. La Loi sur les services à l'enfance et à la famille confère aux jeunes de l'Ontario placés dans les réseaux de résidences, de foyers/familles d'accueil et d'établissements le droit de s'entretenir avec des agent-e-s d'intervention du Bureau de l'intervenant provincial. Ces établissements doivent fournir aux jeunes les coordonnées de notre bureau au moment de leur admission et, par la suite, leur fournir à nouveau tous les trois mois. Des affiches indiquant ces coordonnées doivent être à la portée des jeunes recevant des services de ces établissements. Et les jeunes qui souhaitent s'entretenir avec une agente ou un agent d'intervention doivent pouvoir le faire sur demande.

Les appels reçus au Bureau de l'intervenant traitent d'un vaste éventail de sujets. Par exemple, les jeunes nous appellent pour dénoncer de mauvais traitements reçus dans un établissement, pour se plaindre qu'on leur refuse la visite de leur famille ou des services auxquels ils ont droit, pour demander de vivre ailleurs ou pour demander de l'information sur leur religion ou leur culture. Chaque appel téléphonique, chaque courriel ou chaque message Facebook reçu d'une jeune personne (quel que soit le moyen utilisé pour communiquer avec nous), peu importe la doléance, est important. Nous savons qu'il s'agit peut-être de la première fois que cet enfant ou ce jeune se sent écouté et pris au sérieux et nous comprenons tout l'impact que cela peut avoir. Après avoir communiqué avec nous, les jeunes travaillent à préparer un plan d'intervention avec l'aide d'une agente ou d'un agent d'intervention. Le plan détermine qui doit être contacté et de quelle façon. Et le plus important : les jeunes sont ceux qui déterminent en fin de compte l'orientation que prendra leur plan d'intervention.

Lorsque le Bureau de l'intervenant reçoit un appel ou une demande au nom d'un enfant ou d'une jeune personne, nos agent-e-s d'intervention tentent d'abord de communiquer directement avec la personne concernée. Le personnel du Bureau doit obtenir son consentement pour procéder et, lorsque possible, nous élaborons le plan d'intervention de concert avec l'enfant ou le jeune.

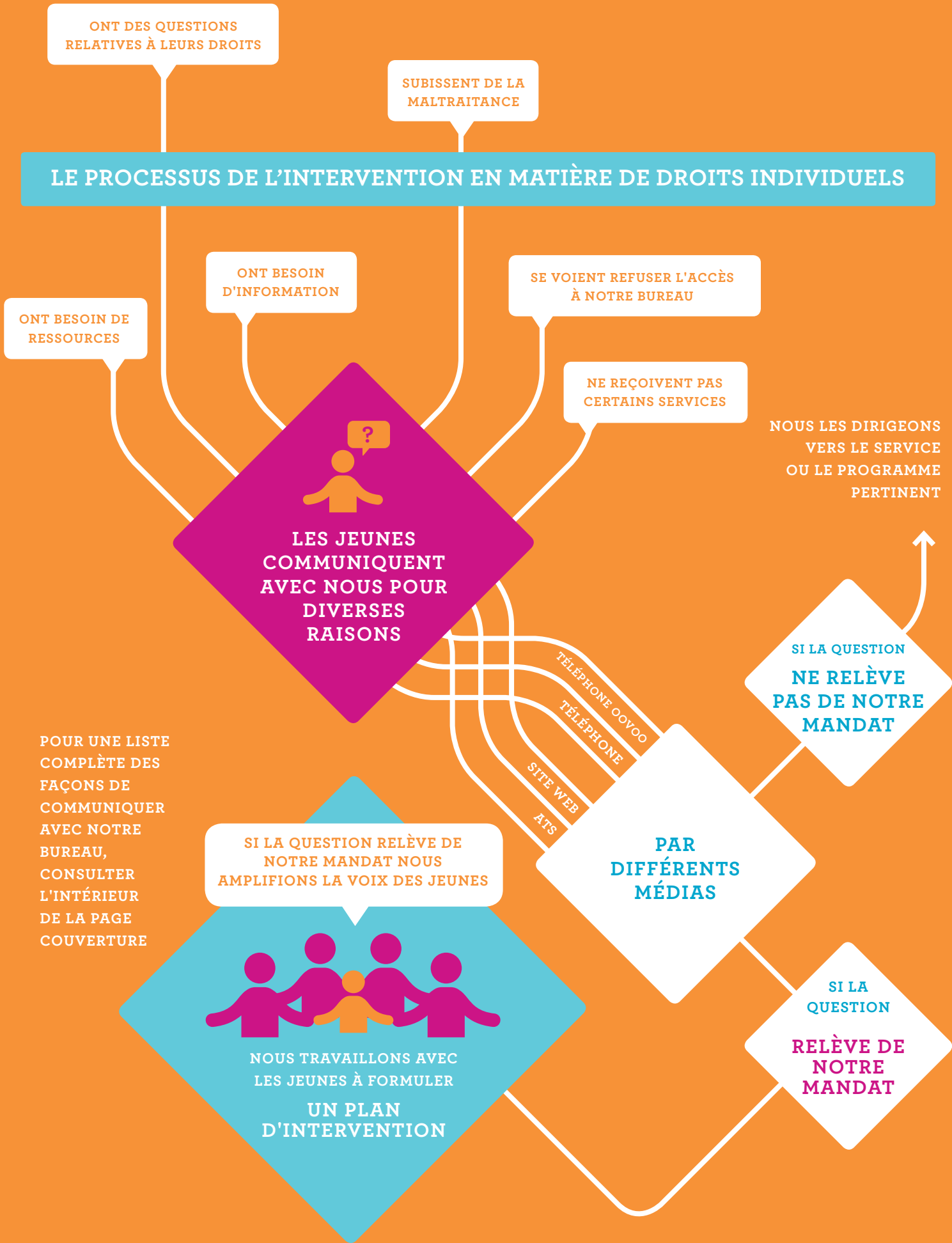
Le Bureau de l'intervenant reçoit de nombreuses demandes d'aide au nom de jeunes relevant de son mandat et il reconnaît le rôle vital que jouent les intervenants extérieurs pour aider les enfants et les jeunes à obtenir les services dont ils ont besoin. Ces « intervenants naturels » viennent souvent du milieu où vit l'enfant. Ce sont des fournisseurs de services, travailleurs sociaux, conseillers, éducateurs à l'enfance et à la jeunesse, fournisseurs de soins, enseignants, religieux, amis, membres de la famille, entraîneurs sportifs et voisins. Les intervenants naturels sont une source importante de soutien et d'aiguillage pour les enfants et les jeunes dans les systèmes de soins et de prise en charge de l'Ontario.



STIMULER LA PARTICIPATION DES JEUNES

Au cœur du travail du Bureau de l'intervenant, il y a la volonté de créer un espace sûr où des jeunes peuvent se réunir et agir pour faire tomber les barrières systémiques et autres obstacles auxquels ils font face dans les systèmes de soins et de prise en charge de l'Ontario. Nous croyons que la voix la plus puissante pour défendre l'intérêt supérieur des jeunes est la leur et c'est pourquoi les jeunes sont au cœur de tous les aspects de notre travail. Dans tout ce que nous faisons, que ce soit dans la couleur choisie pour les murs de nos bureaux, dans notre façon de nous décrire, dans les rapports que nous produisons et dans toutes les demandes d'aide auxquelles nous répondons, nous considérons les différentes façons possibles d'assurer la participation des jeunes. Des milliers de jeunes participent au travail du Bureau de l'intervenant à titre d'étudiants, de conseillers, de responsables de projet, de membres de comités ou de participants à des forums.

Le travail que font nos jeunes Amplis est un moyen important de mobiliser les jeunes. Les jeunes Amplis font partie de notre personnel et sont couverts par la convention collective. Ils et elles sont un exemple du partenariat que nous établissons avec les jeunes dans toutes nos activités. Leurs antécédents sont diversifiés et leurs perspectives sont uniques. Leur vécu et leurs compétences enrichissent le travail d'intervention de notre Bureau, nos projets et nos initiatives. En prenant appui sur leur savoir, nous parvenons notamment à faire la lumière sur l'écart entre les promesses du système et ses échecs constants sur le dos des enfants et des jeunes. Les jeunes Amplis font partie de nos équipes d'intervention. Ils travaillent à mobiliser les jeunes qui relèvent de notre mandat et





« Nous voulons aider les jeunes à exprimer leur vérité. Notre travail vient soutenir leur désir de guérir les systèmes, les services et les communautés afin d'éviter à d'autres enfants les mêmes combats».

JEUNE AMPLI

ils les encouragent à siéger à nos comités consultatifs, à participer à nos séances de dialogue et à travailler en collaboration avec les adultes du Bureau.

Beaucoup de nos jeunes Amplis sont à l'école secondaire ou font des études postsecondaires. Un certain nombre ont une expérience immédiate des systèmes de services relevant du mandat du Bureau de l'intervenant. Les jeunes Amplis font ce que leur nom suggère : ils veillent à ce que les jeunes dans les systèmes de soins et de prise en charge de l'Ontario aient voix au chapitre et soient entendus par le gouvernement, le public, les fournisseurs de services et les décideurs et ils attirent l'attention sur les enjeux qui ont une incidence sur les droits des jeunes. Depuis sept ans, les jeunes Amplificateurs et Amplificatrices jouent un rôle déterminant au sein du Bureau de l'intervenant.

Fort d'une relation d'encadrement et de mentorat, le personnel affecté aux équipes des projets/initiatives, y compris les jeunes Amplis, engage le dialogue et travaille avec des jeunes provenant de tous les secteurs relevant du mandat du Bureau. Les jeunes Amplis sont membres à part entière des équipes de nos projets : « Notre voix, notre tour », « Les plumes de l'espoir », « Histoire de cheveux » et « J'ai quelque chose à dire ». Ils vont à la rencontre des jeunes pour identifier leurs problèmes et préoccupations et pour recueillir leurs idées pour améliorer la situation. Les jeunes Amplis siègent aux comités consultatifs du gouvernement, organisent des activités spéciales, préparent des rapports et produisent du matériel éducatif et des supports médiatiques illustrant leurs préoccupations.

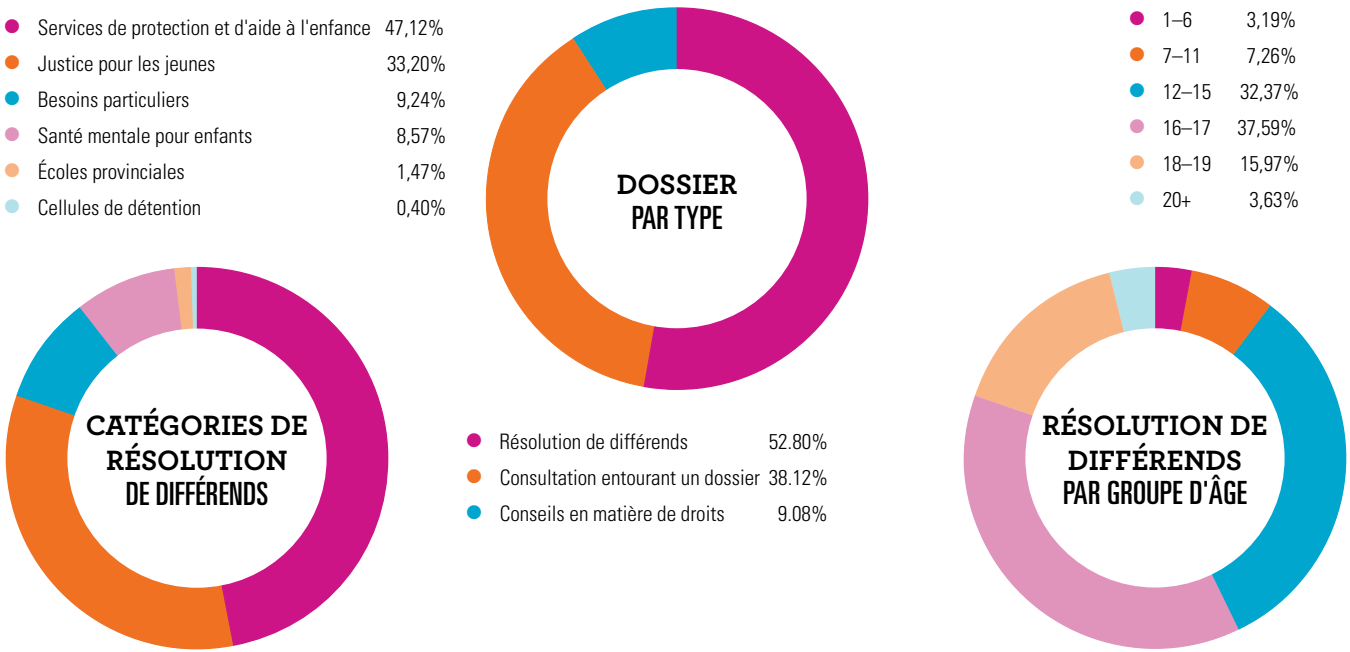
Jusqu'à quinze jeunes Amplis travaillent au Bureau de l'intervenant à un moment donné. Outre leur participation aux projets/initiatives du Bureau, les jeunes Amplis collaborent aussi à des activités dirigées par des jeunes en Ontario. Les efforts déployés par nos jeunes Amplis du Nord nous ont aidés à étendre le rayonnement du Bureau dans cette partie de la province et à mieux comprendre ce que vivent les jeunes pris en charge là où les ressources sont encore plus limitées. Leur travail a permis de démontrer très clairement

que les jeunes qui vivent dans le nord, surtout les jeunes Autochtones, n'ont pas accès au même titre que d'autres aux services les plus fondamentaux.

CÉLÉBRER LA PARUTION DU
PREMIER NUMÉRO DU
MAGAZINE DES AMPLIS

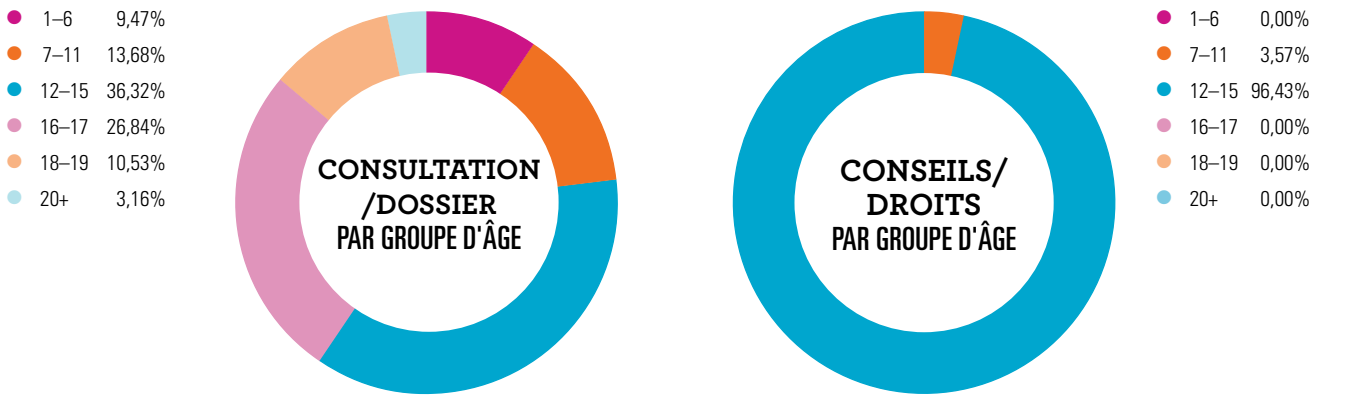
Au début de 2015, le Bureau de l'Intervenant a publié avec fierté le premier numéro du *Magazine des Amplis*. Produit par des jeunes pour des jeunes, le magazine est une collection d'art, d'écrits littéraires, de poésie et de récits personnels réalisés par les jeunes Amplis et par d'autres jeunes associés aux projets et aux initiatives du Bureau de l'intervenant. Le magazine est un forum mis à la disposition des enfants et les jeunes pour partager leurs histoires et leurs doléances avec d'autres, échanger sur leurs droits et exprimer leurs idées pour changer des choses tout en s'inspirant de leur créativité et de leur imagination.

bit.ly/magamplis



STATISTIQUES SUR LES SERVICES

1 AVRIL 2014 – 31 MARS 2015



En 2013-2014, le Bureau de l'Intervenant a reçu 2 733 appels demandant de l'aide. Ce chiffre ne reflète toutefois pas tous les appels reçus. Il ne comprend pas les appels relatifs à un nouveau problème fait directement à l'agent d'intervention qui a déjà ouvert un dossier concernant cette jeune personne. Ne sont pas comptabilisées non plus dans ce chiffre les demandes de renseignements venant de jeunes ou de fournisseurs de services auxquelles peut répondre directement la réception. Et puis, d'autres appels sont dirigés vers des organismes dans la collectivité en mesure de répondre à la demande ou aux besoins de la personne qui appelle.

Les dossiers d'intervention se divisent en trois catégories: la **résolution de différends**, la consultation entourant un dossier et les conseils en matière de droits. La résolution de différends consiste à aider une jeune personne à concevoir un plan pour régler un différend dans son milieu de vie. Les différends peuvent porter sur un traitement injuste, la conduite inappropriée d'un employé ou le sentiment perçu de danger. La **consultation** entourant un dossier consiste quant à elle à fournir à une jeune personne de l'information sur le problème particulier qu'elle vit. Et les **conseils en matière de droits** portent surtout sur les problèmes que vivent les jeunes détenus dans les centres de traitement d'urgence en milieu fermé.

« Au départ nous étions, pour l'essentiel, un bureau gérant des dossiers et nous avons évolué en un organisme déterminé à amplifier la voix des enfants ».

MIKE FOGELMAN

intervenant provincial
en faveur des enfants
et des jeunes

Je travaille comme agent d'intervention au Bureau de l'intervenant depuis treize ans. La tâche n'est pas toujours facile, mais parler avec les jeunes et les aider à régler un problème est ce qui me plaît le plus de ce travail.

En tant qu'agent d'intervention, on se sert de la loi pour aider individuellement des personnes ou des groupes de jeunes à exercer leurs droits. J'ai toujours pensé qu'il revenait à l'agent d'intervention d'imposer la limite. Lorsque des gens tentent de franchir cette limite, mon travail consiste à préciser la limite ou simplement à dire, « Non, tu ne peux pas t'en tirer ainsi. Tu ne peux pas franchir cette limite et transgresser les droits de cet enfant ». En fait, la loi peut bien accorder à un jeune le droit à un service donné, mais si ses droits ne sont pas respectés, en quoi lui est-elle utile?

J'ai quand même constaté que des changements importants et nécessaires peuvent survenir.

Par exemple, nous avons exercé des pressions sur le gouvernement afin d'obtenir un nouveau service pour des enfants aux besoins complexes, et le service a été mis sur pied. De plus, le gouvernement a modifié la politique pour y intégrer un nouveau processus d'évaluation donnant ainsi à ces enfants une meilleure chance de trouver un placement adapté à leurs besoins. Je suis heureux de voir que le

rôle du Bureau de l'intervenant change lui aussi. Dans le passé, nous aidions les jeunes un à la fois, maintenant nous en accompagnons des centaines à l'Assemblée législative pour qu'ils-elles parlent directement aux élu-e-s qui adoptent les politiques ayant une incidence sur leurs vies. Au départ, pour l'essentiel, le bureau était un gestionnaire des dossiers et il a évolué en un organisme fermement déterminé à donner voix au chapitre aux enfants.

BRIGITTE BARIKAGE

intervenante provinciale
en faveur des enfants et des
jeunes

« Mes instructions me viennent des jeunes qui demandent l'aide au Bureau de l'intervenant ».

soins pour un jeune ou je travaille à une initiative de longue haleine, comme des écoles provinciales. Quand une jeune personne communique avec moi, ce que j'ai à faire est clair comme de l'eau de roche : j'écoute ses préoccupations, j'explore ce qu'on peut faire pour régler le problème et je prépare avec son aide un plan d'intervention. Ultimement, mes instructions me viennent des jeunes qui demandent l'aide au Bureau de l'intervenant.

Aujourd'hui, les plus grands écarts du système, selon moi, sont les écarts entre les politiques et les pratiques, et le manque de transparence. Il arrive que des fournisseurs de services soient réticents à partager des renseignements avec nous. C'est un problème lorsque cette information est essentielle pour venir en aide à une jeune personne. Mon rôle le plus important est de donner voix au chapitre aux enfants et aux jeunes et de les aider à se retrouver dans les divers systèmes de soins et de prise en charge.

Ontario il arrive que les systèmes conçus pour protéger les enfants les musèlent ou leur fassent du mal. Ainsi notre travail d'intervention à l'extérieur du système constitue une couche de protection supplémentaire pour les enfants pris en charge.

Mes journées sont occupées. Au cours d'une journée donnée, je réponds aux doléances d'un jeune ou d'un fournisseur de soins, je fais des recherches pour mieux comprendre une politique qui concerne un dossier en particulier, je participe à une rencontre de plans de

J'interviens au nom des enfants et des jeunes depuis le tout début de ma carrière, il y a 23 ans. Mon travail au Bureau de l'intervenant s'inspire d'une approche fondée sur les droits de la personne.

Mettre l'accent sur les droits de l'enfant est utile, car cela nous incite à inclure les agent-e-s d'intervention dans la démarche. C'est important parce qu'en



PROJETS ET INITIATIVES

Nos projets spéciaux et nos initiatives sont un autre moyen de donner aux jeunes une place au cœur de notre travail d'intervention.

En faisant équipe avec le personnel du Bureau de l'intervenant, des jeunes participent à la conception et à la direction de projets et d'initiatives et leurs opinions, leurs connaissances et leur vécu permettent de trouver des solutions à des problèmes locaux, communautaires ou systémiques qui affectent leur vie ou celle d'autres jeunes.

Nos façons de travailler avec des jeunes sont aussi variées que le nombre et le type d'activités mises en oeuvre au cours d'une année.

Ces activités incluent la préparation et la diffusion d'énoncés de position et de rapports, l'organisation de forums jeunesse à l'échelle locale ou provinciale, le partage de récits de jeunes dans les réseaux sociaux et d'autres interventions sur des sujets précis concernant les jeunes qui relèvent de notre mandat.

PREMIÈRES NATIONS

« Aucune autre génération d'enfants et de jeunes ne devrait avoir à souffrir à cause des lacunes du système et des soins de mauvaise qualité. En travaillant en collaboration, nous pouvons créer un modèle que d'autres utiliseront pour aller de l'avant ».

JEUNE AMPLI

En vertu de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, les enfants et les jeunes Autochtones bénéficient des mêmes droits et des mêmes protections que les jeunes non autochtones. Mais en pratique, l'écart est énorme entre ces droits et ces protections garantis et les

réalités que vivent les jeunes Autochtones dans la province. Les jeunes Autochtones, surtout ceux et celles qui vivent dans le Nord, n'ont pas un accès équitable par rapport aux jeunes non autochtones vivant dans le sud aux services d'éducation et de justice, d'emploi, de santé et sociaux. En 2014-2015, le Bureau de l'intervenant a poursuivi ses efforts pour mobiliser les jeunes Autochtones, soutenir leur prise de parole et les aider à obtenir l'égalité en matière de services et de soutien.



« En tant que jeunes Autochtones, nous avons le droit d'être traités équitablement par le système de justice ».

JEUNE AMPLI

LES PLUMES DE L'ESPOIR

Depuis son lancement en 2013, l'initiative des Plumes de l'espoir s'est transformée en un mouvement pour les jeunes des Premières nations. Le premier forum jeunesse et la publication en 2014 du rapport *Les plumes de l'espoir : un plan d'action pour les jeunes Autochtones* ont eu pour effet de mobiliser de jeunes Autochtones en Ontario et de les encourager à partager leurs expériences vécues et leurs idées sur les façons dont le gouvernement, les dirigeants autochtones, les fournisseurs de services et d'autres acteurs peuvent répondre à leurs besoins, soutenir leurs communautés et faire tomber les barrières systémiques. Cette année, le Bureau de l'intervenant a organisé un forum jeunesse spécial sur la représentation des Premières nations sur la liste des jurés en Ontario et nous avons commencé à planifier un deuxième forum des Plumes de l'espoir, cette fois sur les services de protection et d'aide à l'enfance.

LE FORUM DES PLUMES DE L'ESPOIR SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE ET LES JURYS

Les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice¹ mais ils sont sous représentés sur les jurys.² Par conséquent, il est pratiquement impossible pour une personne autochtone ayant des démêlés avec la justice de subir un procès devant un jury formé de ses pairs; il en va de même pour les enquêtes du coroner. Un certain nombre d'enquêtes du coroner ont dû être retardées à cause du faible nombre d'Autochtones disponibles pour remplir les fonctions de jurés. Nommément, une enquête sur le décès de sept jeunes Autochtones de Thunder Bay est constamment retardée depuis plus de cinq ans. Il s'agit d'une enquête pour laquelle le Bureau de l'intervenant a qualité de comparaître. Notre intérêt ne repose pas seulement sur la question de la sous-représentation, mais également sur les droits et les problèmes systémiques prépondérants qui, selon nous, sont à blâmer pour ce qui est arrivé à ces jeunes.

1 Bureau de l'enquêteur correctionnel (2013). *Document d'information Délinquants autochtones : Une situation critique*. <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022info-fra.aspx>

2 Ministère du Procureur général (2013). La représentation des Premières nations sur la liste de jurés en Ontario : Rapport de l'examen indépendant mené par l'honorable Frank Iacobucci. http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/iacobucci/pdf/First_Nations_Representation_Ontario_Juries.pdf

PROJETS ET INITIATIVES



FAITS SUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LE SYSTÈME DE JUSTICE ET LES JURYS

4%

PROPORTION D'AUTOCHTONES DANS LA POPULATION CANADIENNE.¹

23%

PROPORTIONS D'AUTOCHTONES DANS PRISONS FÉDÉRALES SUR LES TERRITOIRES ONTARIENS.²



DISTRICT JUDICIAIRE DE KENORA

33%

LE DISTRICT JUDICIAIRE DE KENORA CONSTITUE 33 % DU TERRITOIRE ONTARIEN.³

JUSQU'À

36%

DE LA POPULATION DU DISTRICT JUDICIAIRE DE KENORA VIT DANS UNE RÉSERVE.⁴

MOINS DE

10%

DE CES PERSONNES SONT SUR LA LISTE DES JURÉS DU DISTRICT JUDICIAIRE DE KENORA.⁵



THUNDER BAY, ONTARIO

5%

LES RÉSIDANTS D'UNE RÉSERVE COMPTENT POUR 5 % DE LA POPULATION DE THUNDER BAY.⁶

MOINS DE

1,3%

DES RÉSIDANTS D'UNE RÉSERVE DE THUNDER BAY SONT SUR LA LISTE DES JURÉS.⁷



IL FAUT QUE LES PERSONNES PARLENT SOIT ANGLAIS SOIT FRANÇAIS. LA LANGUE PRINCIPALE DE PLUSIEURS AUTOCHTONES EST LA LANGUE DE LEUR NATION.⁸

1 Bureau de l'enquêteur correctionnel (2013). *Document d'information Délinquants autochtones : Une situation critique*. <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022info-fra.aspx>

2 idem

3 Ministère du Procureur général (2013). La représentation des Premières nations sur la liste de jurés en Ontario : Rapport de l'examen indépendant mené par l'honorable Frank Iacobucci. http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/iacobucci/pdf/First_Nations_Representation_Ontario_Juries.pdf

4 idem 5 idem 6 idem 7 idem 8 idem



Lorsque le Bureau de l’intervenant a appris qu’il y aurait un examen indépendant mené par l’honorable Frank Iacobucci, ancien juge de la Cour suprême, sur la sous-représentation des Autochtones sur les jurys en Ontario, nous avons demandé officiellement que des jeunes soient inclus dans le processus visant à trouver des solutions.

Nous avons proposé d’organiser une rencontre de jeunes Autochtones de toutes les régions de la province pour discuter des relations entre les Autochtones et le système de justice et les jurys de l’Ontario. À la publication du rapport final du juge Iacobucci, nous avons été satisfaits de voir que la septième recommandation de l’Examen indépendant de la Représentation des Premières nations sur la liste des jurés en Ontario réitérait notre appel d’inclure de jeunes Autochtones dans la discussion et d’organiser à cette fin une rencontre. La planification de la rencontre a suivi son cours et, du 17 au 21 novembre 2014, plus de 150 jeunes Autochtones et Métis de communautés du nord de l’Ontario, y compris de communautés éloignées et uniquement accessibles par avion, se sont réunis à Thunder Bay pour discuter du système de justice et des jurys. La réunion a porté le nom des « Plumes de l’espoir : forum des jeunes sur le système de justice et les jurys ». Le Bureau, pour réaliser cette activité, a travaillé en partenariat avec Debwewin,³ avec le ministère du Procureur général et avec le ministère des Services

³ Debwewin est le comité responsable de la mise en oeuvre des recommandations du rapport : *La représentation des Premières nations sur la liste de jurés en Ontario : rapport de l’examen indépendant réalisé par l’honorable Frank Iacobucci.*

FAITS SUR LE SYSTÈME DE PROTECTION ET D'AIDE À L'ENFANCE ET LES AUTOCHTONES

3%

LES ENFANTS AUTOCHTONES REPRÉSENTENT 3 POUR CENT DES ENFANTS DE L'ONTARIO.¹

21%

DES PUPILLES DE L'ÉTAT EN ONTARIO SONT DES ENFANTS AUTOCHTONES.²

5X

LES ENFANTS AUTOCHTONES SUR LES RÉSERVES SONT CINQ FOIS PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR LES SERVICES DE PROTECTION ET D'AIDE À L'ENFANCE QUE LES ENFANTS AUTOCHTONES HORS RÉSERVE.³

1 Kozlowski, A., Sinha, V. et Richard, K. (2011). *First Nations Child Welfare in Ontario* (2011). Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance. <http://cwrp.ca/infosheets/first-nations-child-welfare-ontario>.

2 idem

3 idem



« Notre système de justice, d’après moi, est brisé. Et je pense qu’il est brisé depuis longtemps ».

JEUNE AUTOCHTONE

à l’enfance et à la jeunesse pour s’assurer que les voix des jeunes allaient être entendues et prises en compte dans les travaux visant à accroître la représentation des Premières nations sur la liste de jurés de l’Ontario et à transformer le système de justice pour qu’il réponde plus efficacement aux besoins des Autochtones.

Les participantes et participants du forum ont échangé sur leurs expériences et ont fait part de leurs idées pour améliorer la représentation des Autochtones sur les listes de jurés en Ontario. Les jeunes ont proposé des solutions intéressantes pour abolir les barrières dans le système de justice et dans le processus de sélection des jurés. Au cours de la « séance d’écoute » à la fin du forum, les jeunes ont présenté leurs idées aux dirigeants des Premières nations et aux représentants du gouvernement, de la police, des services juridiques, des services sociaux et d’autres secteurs de services. Les jeunes Amplis du Bureau de l’intervenant ont aidé à l’organisation et à l’animation du forum. Présentement, ils et elles travaillent avec le personnel du Bureau, le ministère du Procureur général et un comité consultatif de jeunes composé de participant-e-s du forum à la rédaction d’un rapport qui reflétera les voix, les récits et les expériences des participants et présentera des recommandations et un plan d’action pour apporter du changement au système en place. Le rapport sera rendu public au cours de la prochaine année financière.

LE FORUM DES PLUMES DE L'ESPOIR SUR LES SERVICES DE PROTECTION ET D'AIDE À L'ENFANCE

La question de la protection et de l’aide à l’enfance a été soulevée dans bon nombre des thèmes abordés au cours du premier forum jeunesse des Plumes de l’espoir. En fait, la nécessité d’explorer plus à fond l’ensemble de cette problématique dans le cadre d’un forum distinct est une des principales recommandations du rapport *Les plumes de l’espoir : un plan d’action pour les jeunes Autochtones*.

Aucours du premier forum des Plumes de l’espoir, les enfants et jeunes Autochtones pris en charge (anciens et nouveaux) par les services de protection de l’enfance se sont plaints de ne pas avoir accès à leurs familles et à leur culture lorsqu’on les retire de la maison. Ils ont également souligné que l’on continue de retirer de leurs familles et de leurs communautés un pourcentage effarant d’enfants autochtones. Il y a plus d’enfants autochtones pris en charge aujourd’hui qu’il y en avait à l’apogée du régime des pensionnats autochtones.

En 2014-2015, le Bureau de l’intervenant, en partenariat avec le groupe de travail et jeunes Amplis des Plumes de l’espoir et avec les dirigeants des Premières nations et les gouvernements fédéral et provincial, a commencé la planification d’un forum sur la protection et l’aide à l’enfance, lequel a eu lieu en mai 2015 à Thunder Bay. Ce forum a porté exclusivement sur les services de protection et d’aide à l’enfance. De jeunes Autochtones vivant dans le sud de l’Ontario, mais originaires de communautés nordiques, y ont également participé.

LE GROUPE DE TRAVAIL DES PLUMES DE L'ESPOIR

La création en 2014 du groupe de travail des Plumes de l’espoir était une des trois principales recommandations du rapport *Les plumes de l’espoir* : un plan d’action pour les jeunes Autochtones. Ce groupe de travail est composé des jeunes Amplis des Plumes de l’espoir, de dirigeants autochtones de l’Ontario, de représentants des gouvernements fédéral et provincial et d’employés du Bureau de l’intervenant provincial. Son mandat consiste à élaborer des stratégies et des solutions pour donner suite aux recommandations des jeunes participantes et participants du premier forum jeunesse des Plumes de l’espoir.

Les jeunes Amplis qui siègent au comité représentent la voix des jeunes Autochtones de l’Ontario. Ils et elles président les réunions et animent les discussions et, dans le cadre du groupe de travail,

COMMENT NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE

« En faisant une place aux jeunes, les organisations s'enrichissent d'une nouvelle perspective. C'est ce dont nous avons besoin pour que les programmes et les initiatives soient efficaces ».

KARLA KAKEGAMIC

jeune Amplificatrice,
Les plumes de l'espoir

Je crois au pouvoir du dialogue et je crois en l'importance de travailler ensemble pour mettre à profit les habiletés et les connaissances uniques d'un groupe diversifié, mais déterminé à atteindre des objectifs similaires. Lorsque j'ai joint les rangs du Bureau de l'intervenant, j'avais déjà beaucoup d'expérience en leadership auprès des jeunes. En tant que membre du conseil des jeunes Oshkaatisak de la nation Nishnawbe Aski, j'avais fait de nombreuses présentations devant les chefs à propos des répercussions du régime des pensionnats autochtones sur la génération actuelle de jeunes Autochtones.

Le mouvement des Plumes de l'espoir crée un lieu propice au véritable dialogue entre les jeunes et les adultes, un lieu au sein duquel ils peuvent élaborer des stratégies et prendre des décisions pour améliorer la vie des enfants et des jeunes des Premières nations. En permettant à des jeunes comme moi de travailler avec des adultes, le mouvement des Plumes de l'espoir nous outille pour améliorer la vie dans nos communautés et promouvoir des changements positifs.

RENEE DAWSON

conseillère en développement communautaire

J'observe que les jeunes ne craignent pas autant l'échec que les personnes plus âgées. Alors, ils sont prêts à mettre de l'avant des idées novatrices.

Les jeunes Amplis du Bureau de l'intervenant ont participé à pratiquement tous les volets de la planification et de la réalisation des forums jeunesse des Plumes de l'espoir. Leurs commentaires ont été essentiels à l'élaboration des thèmes de discussion et des activités sociales du forum. Les jeunes Amplis sont des personnes ressources extrêmement importantes de par leur présence au Bureau de l'intervenant et de par leur disponibilité à d'autres jeunes pour parler et interagir avec eux.

En travaillant à l'atteinte d'un objectif commun, ces jeunes vivent des expériences semblables et constatent qu'ils sont appuyés par leurs pairs, qu'ils ne sont pas seuls; ce qui leur donne un sentiment de force. De surcroît, leurs présentations dans les forums jeunesse se font devant des décideurs, ce qui leur fait penser que leurs mots ont du pouvoir et servent à quelque chose.

J'aimerais encourager les jeunes âgés de quinze à dix-neuf ans qui vivent dans des communautés autochtones du Nord à s'impliquer dans le mouvement des Plumes de l'espoir.

SAMANTHA CROWE

jeune Amplificatrice, Les plumes de l'espoir

Je crois que le secret de la réussite des Plumes de l'espoir vient du fait que des jeunes et des adultes travaillent ensemble, car leurs perspectives différentes jettent un nouvel éclairage sur de vieux problèmes. Je veux que les gens réalisent à quel point il est important que des jeunes travaillent avec des adultes pour créer de milieux de vie constructifs et stimulants. L'esprit créatif des jeunes, leur intelligence et leur détermination à améliorer les choses dans le présent et pour l'avenir se conjuguent parfaitement à l'expérience, aux connaissances et à la compréhension qu'ont les adultes des réalités d'aujourd'hui.

Cette collaboration entre jeunes et adultes a pour effet de créer un environnement dynamique où chacun remet en question sa vision respective des choses. Je crois qu'une telle collaboration peut faire la différence pour réaliser l'impossible. Les luttes et les difficultés que vivent au quotidien les jeunes Autochtones ne les empêchent pas de vouloir progresser ensemble et poser des gestes positifs pour bâtir des communautés sûres, en santé et heureuses pour les générations futures.

« En permettant à des jeunes d'en diriger d'autres, on ouvre la porte à une forme de leadership très efficace et à des générations de leaders en devenir ».

« De mon expérience d'Amplificatrice, j'ai appris la persévérance et l'espoir, deux éléments absolument essentiels quand tu veux avancer positivement dans la vie malgré les nombreux obstacles sur ton chemin ».



explorent différentes façons d'apporter des changements durables dans les communautés pour améliorer le sort des jeunes qui y vivent. Encadrés et soutenus par le personnel du Bureau qui agit auprès d'eux comme mentor, les jeunes Amplis acquièrent des compétences essentielles, comme apprendre à travailler avec divers ordres de gouvernement, préciser des mandats et rédiger des protocoles d'entente en collaboration avec d'autres intervenants et dégager des consensus au sein d'une panoplie de groupes aux intérêts diversifiés. Leur travail, encore dans ses balbutiements, a quand même incité le gouvernement de l'Ontario à créer un bureau des Plumes de l'espoir au sein du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

ACTIVITÉ DE FORMATION ORGANISÉE POUR LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION

La solide relation de travail au sein de l'équipe des Plumes de l'espoir et son engagement en faveur de la vérité, la guérison et la

réconciliation ont incité la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVR) à demander à l'équipe de faire une présentation dans le cadre d'une journée de sensibilisation organisée par la CVR à Toronto le 1er juin 2014. L'activité visait à sensibiliser les enfants et les jeunes au travail de la CVR et à leur faire connaître l'histoire des pensionnats autochtones.

Plus de 2000 élèves de la quatrième à la douzième année de l'Ontario et du Canada se sont réunis pour apprendre l'histoire et l'héritage laissés par les pensionnats autochtones. Les élèves ont appris directement de la voix de survivants et survivantes des pensionnats autochtones à quoi ressemblait la vie dans ces écoles et ils ont participé à des ateliers portant sur le travail de la CVR. En partenariat avec l'organisme Right to Play™, l'équipe des Plumes de l'espoir a animé un atelier interactif sous le thème « Faire tomber les stéréotypes ». L'atelier faisait ressortir comment les stéréotypes sur les Autochtones ont malheureusement toujours pris sur la façon de penser et sur les perceptions de nombreuses personnes au Canada.

Les jeunes Amplis ont donné de l'information sur les forums jeunesse des Plumes de l'espoir et ont présenté une vidéo documen-



« Des générations de jeunes Autochtones ont sombré dans le désespoir. On n'en peut plus d'attendre les changements qui mettront fin au cycle continu des souffrances. Nous ne demandons pas simplement du financement, nous voulons participer activement au processus de guérison dans nos communautés ».

JEUNE AMPLI

taire produite par le Bureau de l'intervenant sur le premier forum jeunesse des Plumes de l'espoir. L'atelier s'est conclu par un panel au cours duquel les jeunes Amplis des Plumes de l'espoir ont répondu aux questions des élèves dans la salle.

WALKING THE RED ROAD

Cette année, le Bureau de l'intervenant a eu le plaisir de soutenir et de réaliser une activité intitulée Walking on the Red Road dans le cadre d'une stratégie déployée à North Bay s'adressant aux Autochtones vivant en milieu urbain. Des aînés et des jeunes se sont réunis dans le but de mettre au point une stratégie de recherche et d'action sociale pour contrer le racisme, les problèmes de santé mentale et de toxicomanie, le chômage et l'itinérance dans la région. Les jeunes ont participé activement à l'élaboration de la méthodologie de recherche et d'une stratégie pour stimuler l'engagement de la communauté de North Bay (autochtone et non autochtone). L'activité a servi à sensibiliser la population aux enjeux, à renforcer une présence positive des Autochtones dans la communauté et à créer des réseaux d'entraide pour améliorer le sort des jeunes Autochtones de North Bay et le mieux-être de leurs communautés.

APPRENDRE ENCORE PLUS

Les plumes de l'espoir : un plan d'action pour les jeunes Autochtones

PUBLIÉ 24 FÉVRIER 2014

ANGLAIS
bit.ly/FOH_en

FRANÇAIS
bit.ly/LPDE_fr

FACEBOOK
bit.ly/fohtbay

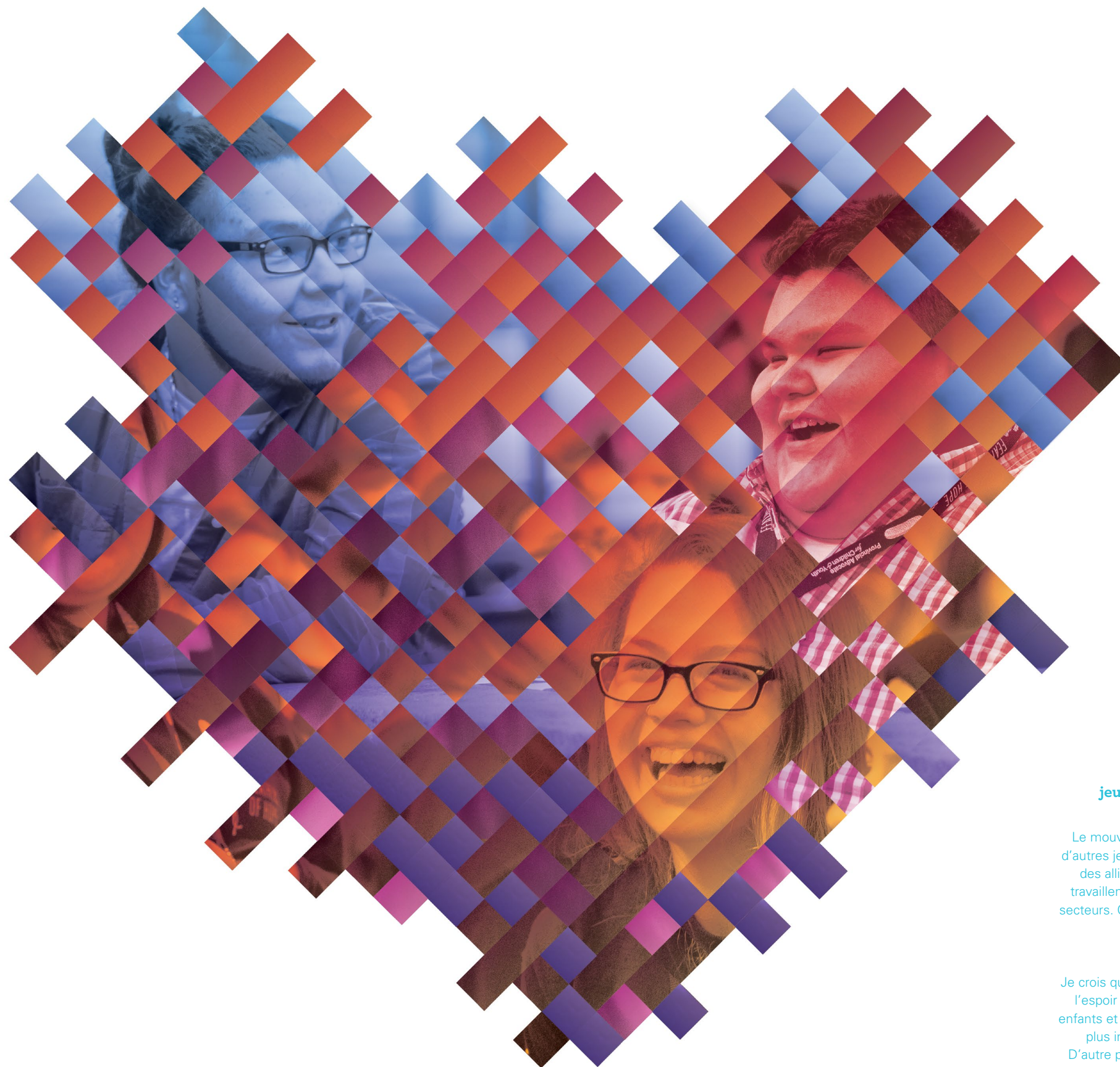
TWITTER
[@FOHTBAY](https://twitter.com/FOHTBAY)

APPRENDRE ENCORE PLUS

Walking the Red Road

PUBLIÉ 2014

SITE WEB
bit.ly/Redroad



« J’aime beaucoup l’expérience. Je n’ai jamais eu d’emploi comparable à celui-ci et ce travail continue de m’intriguer de plus en plus, jour après jour ».

« Les liens que j’ai avec les jeunes me remplissent d’espoir; chacune de mes expériences en tant que jeune Amplificateur s’en trouve enrichie ».

RYAN GILES

jeune Amplificateur, Les plumes de l’espoir

Le mouvement des Plumes de l’espoir m’a permis d’aider d’autres jeunes Autochtones à comprendre que nous avons des alliés, des gens de tous âges et de tous horizons qui travaillent dans l’appareil gouvernemental et dans d’autres secteurs. Ce constat leur donne le sentiment de ne pas être seuls sur la voie de la guérison et l’espoir en une réelle réconciliation.

Je crois que mon travail dans le mouvement des Plumes de l’espoir me permet d’être un modèle positif pour d’autres enfants et jeunes Autochtones. C’est, je pense, une de mes plus importantes contributions en tant qu’Amplificateur. D’autre part, les jeunes avec qui je travaille sont empreints d’une force incroyable qui m’aide à demeurer motivé. Ils et elles possèdent aussi des connaissances inouïes faisant de chacun et chacune une source d’enseignement de grande valeur pour moi.

TALON BIRD

jeune Amplificateur, Les plumes de l’espoir

Je tiens à ce que les gens « comprennent » vraiment une chose : les jeunes avec qui je travaille dans le mouvement des Plumes de l’espoir sont importants. Ces jeunes sont nos futurs leaders et je suis fier de travailler à leurs côtés.

Les statistiques sur le nombre élevé d’enfants et de jeunes des Premières nations pris en charge par l’État sont saisissantes et illustrent justement pourquoi ce travail est si important. Je sais aussi que notre travail est important parce que des jeunes me disent sans cesse que le mouvement des Plumes de l’espoir vise juste.

Le modèle d’intervention du Bureau de l’intervenant est efficace et s’améliore constamment à mesure que nous accumulons de l’expérience. La principale leçon que je tire de cette expérience, c’est d’avoir un esprit ouvert, car une équipe ne peut pas fonctionner si ses membres se limitent à voir les choses uniquement de leur propre point de vue. Je vois aussi que travailler avec les conseillers-ères en développement communautaire et les agent-e-s d’intervention améliore les relations entre adultes et jeunes, ce qui est important pour créer de véritables changements.

« J’ai l’impression de jouer un rôle dans un monde en pleine transformation ».

SAVANNA BOUCHER

jeune Amplificatrice, Les plumes de l’espoir

En tant que jeune Ampli, je veux participer à la mise en œuvre de stratégies qui contribueront à régler les problèmes auxquels font face les jeunes des Premières nations. Je crois qu’on peut y arriver en collaborant pour réunir autour d’une même table des jeunes, des dirigeants autochtones et des représentants des gouvernements fédéral et provincial. Je veux que d’autres connaissent les jeunes avec qui et pour lesquels travaille le Bureau de l’intervenant. Je veux qu’on regroupe nos forces et qu’on fasse quelque chose pour améliorer leurs conditions de vie.

Je crois que la meilleure façon de progresser consiste à faire le lien entre les jeunes, le développement communautaire et les approches fondées sur les droits. Cette rencontre des esprits exige une contribution réelle de jeunes qui collaborent étroitement avec des décideurs. Voilà ce que nous essayons de faire dans le mouvement des Plumes de l’espoir. Le mouvement a la capacité de conjuguer un modèle de leadership équilibré et partagé à des stratégies éclairées et dirigées par des jeunes pour améliorer le sort des jeunes Autochtones.

SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS



« La communication est importante pour moi parce que les gens ont besoin de connaître mon point de vue et mes choix. On ne peut pas deviner à ma place, surtout lorsqu'il s'agit de décisions et de traitements à propos de ma santé ».

JEUNE

ÇA ME TOUCHE : UN MANUEL DE SURVIE ULTIME EN MATIÈRE DE DROITS DE LA SANTÉ

Nous avons lancé l'initiative Ça me touche en 2013 pour répondre aux besoins exprimés par des jeunes qui se sentaient exclus de leur propre vie et des décisions entourant leur santé. Beaucoup d'enfants et de jeunes pensent encore qu'on leur impose des traitements, qu'on leur donne trop de médicaments, qu'on leur refuse les traitements qu'ils veulent et qu'on divulgue leurs renseignements personnels sans leur consentement. Et beaucoup de jeunes croient qu'on ne prend pas suffisamment au sérieux leurs demandes pour prendre en charge de leur propre santé.

Le manuel de survie ultime en matière de droits de la santé est né de la collaboration entre des jeunes et des adultes pour formuler des propositions de changement précises, faisables et durables. Le but était d'identifier les problèmes au sein du réseau des soins qui empêchaient les jeunes de connaître leurs droits et de les exercer dans les décisions concernant leur santé et leur corps. Le guide est interactif et permet aux jeunes, aux adultes et aux fournisseurs de services de comprendre les termes de la loi en matière de santé, de traitement et de droit. Il permet également aux jeunes (et aux gens de tous âges) de réfléchir à fond à ce qu'ils doivent faire pour prendre les décisions concernant leur santé.

Les jeunes qui ont communiqué avec le Bureau pour participer à l'initiative ont confirmé ce que les fournisseurs de soins nous disent : il existe toujours un fossé profond entre la loi et les politiques en matière de santé et ce qui se passe réellement sur le terrain.

« Enfin, j'ai appris le sens profond de l'égalité et de la promotion des droits : les jeunes ont les mêmes droits que tout le monde ».

JEUNE AMPLI

des jeunes en matière de santé. De plus, cette conscientisation doit être intégrée à des pratiques qui soutiennent l'exercice de ces droits. Il y a également des lacunes dans la compréhension qu'ont les jeunes de leurs propres droits. En 2014-2015, le Bureau de l'intervenant a travaillé à combler ces lacunes à l'aide de l'initiative Ça me touche.

Une des lacunes importantes des services de santé mentale pour enfants n'est pas liée à la loi ni aux politiques, elle est plutôt liée aux pratiques. De façon plus précise, disons que les travailleuses et travailleurs au sein du système ont besoin de formation et d'outils pour mieux comprendre les droits



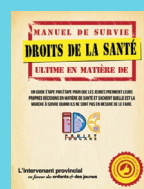
L'initiative
Ça me touche

ANGLAIS
bit.ly/IDC_en

FRANÇAIS
bit.ly/IDC_fr

TWITTER
@PROJECTIDC

un manuel
de survie
ultime en
matière de
droits de
la santé
PUBLIÉ 2014



ANGLAIS
bit.ly/healthrightsguide

FRANÇAIS
bit.ly/droitsdelasante



CONNAISSEZ VOS DROITS
EN MATIÈRE DE SANTÉ!

LE MANUEL DE SURVIE ULTIME EN MATIÈRE DE DROITS DE LA SANTÉ REGORGE DE CONSEILS PRATIQUES POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE. VOICI UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS QUE DEVRAIENT CONNAÎTRE LES JEUNES :

TU PEUX DÉCIDER POUR TOI-MÊME.

Les travailleurs sociaux, les intervenants des sociétés d'aide à l'enfance, les parents et les tuteurs, le personnel des foyers de groupe et les agents-éducateurs ne peuvent pas décider que tu es inapte à prendre les décisions concernant ta santé. Seuls un médecin ou un autre professionnel de la santé peut déterminer si oui ou non tu es apte à décider pour toi-même.

DIRE « OUI » UNE FOIS NE SIGNIFIE PAS DIRE « OUI » POUR TOUJOURS.

Si tu as dit « oui » une fois à un traitement, cela signifie que tu as dit oui uniquement pour ce traitement en particulier. Chaque fois que ton médecin veut t'administrer un nouveau traitement, changer celui que tu reçois ou allonger la période du traitement au-delà de ce que tu as accepté, il doit te demander à nouveau la permission.

TU AS LE DROIT DE CHANGER D'IDÉE! Si tu es en mesure de comprendre l'information qu'on te donne et les conséquences possibles de te soumettre ou non à un traitement, tu peux décider que tu ne veux plus du traitement en question.

CHACUNE DES DÉCISIONS RELATIVES À TES SOINS EST DISTINCTE DES AUTRES.

Tu peux être apte à décider d'un type de traitement, mais pas d'un autre. Ou, il est possible que tu ne sois pas apte à prendre une décision aujourd'hui, mais que tu puisses le faire plus tard.

« Les règles équitables établies dès le départ ont non seulement permis aux membres de l'équipe de contribuer au travail des uns et des autres, mais elles leur ont aussi permis de participer à tous les détails de la campagne et de sa réalisation ».

CHEYANNE RATNAM

jeune **Amplificatrice**,
Ça me touche : droits en matière de santé

J'ai vécu une excellente expérience dans le système des soins et de la prise en charge et c'est ce que je souhaite à tous les jeunes. C'est d'ailleurs d'où me vient ma passion. De plus mon expérience personnelle se conjugue bien à ma formation professionnelle (je suis intervenante en service social et je possède un baccalauréat et une maîtrise en travail social). Sans compter que j'ai de l'expérience de travail. J'ai apporté une perspective holistique à l'équipe de Ça me touche.

Quant à mon expérience au Bureau de l'intervenant, elle a été extrêmement positive. Mon équipe était comme une famille. Nous avons appris tellement de choses à travailler ensemble et avec les jeunes. Nous n'avons jamais senti qu'un de nous était « dépourvu » d'une manière ou d'une autre. De part et d'autre nous avons toujours partagé nos connaissances de manière franche et ouverte et les règles du jeu étaient égales pour tous et toutes. Et c'est très important pour des jeunes qui n'ont pas nécessairement beaucoup d'expérience à participer à des initiatives d'envergure et qui ne sont pas habitués à ce qu'on les écoute.

Le Manuel de survie ultime en matière de droits de la santé reconnaît que les jeunes avec qui nous travaillons sont résilients et compétents. C'est important de commencer à aider les jeunes à prendre des décisions dès leur jeune âge afin qu'ils développent leurs capacités à prendre des décisions plus importantes plus tard. Car, éventuellement, ils seront trop âgés et n'auront plus accès aux services de protection et d'aide à l'enfance. On ne veut pas créer un pipeline conduisant à la vulnérabilité et à l'itinérance. Nous voulons plutôt soutenir les jeunes afin qu'ils puissent vivre la vie qu'ils souhaitent vivre quand ils sortiront du réseau des soins.

COLLEEN GRAY

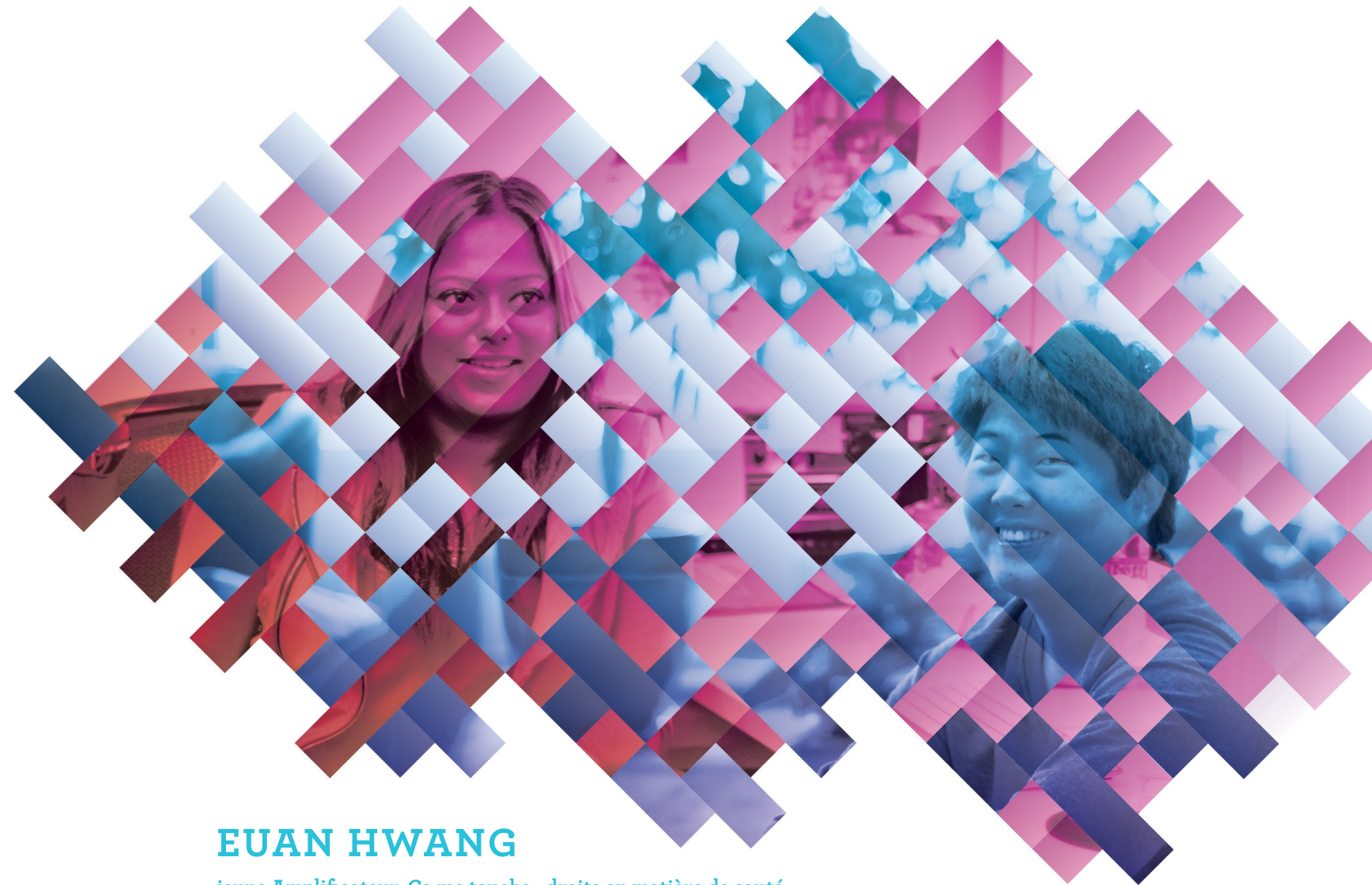
intervenante provinciale
en faveur des enfants et des jeunes

Lorsque nous recrutons des membres pour participer à l'équipe de Ça me touche, nous cherchions, ma collègue Amanda Hotrum et moi-même, des jeunes pour enrichir l'initiative de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs expériences personnelles. Le fait de travailler en collaboration avec ces jeunes a stimulé notre pensée critique et nous a encouragées à fouiller davantage les problématiques pour mieux informer nos interventions en matière de droits de la santé.

Les jeunes ont joué un rôle de premier plan au sein de l'équipe : ils et elles ont animé des groupes interactifs à travers la province, coordonné notre stratégie sur les réseaux sociaux et travaillé avec le comité consultatif des jeunes pour soutenir l'ensemble de notre travail. Ils et elles ont également conçu le scénarimage de la vie quotidienne en matière de santé afin que nos interventions s'appuient sur des expériences réellement vécues par les jeunes.

Dans l'introduction du Manuel de survie ultime en matière de droits de la santé, l'équipe de Ça me touche a écrit : « En définitive, nous espérons que ce manuel entraînera des changements au sein des systèmes de prise en charge pour faire en sorte que les jeunes et les fournisseurs de services se sentent à l'aise pour travailler ensemble et que les droits en matière de santé soient systématiquement respectés ». Le succès de l'initiative est le résultat d'une collaboration productive et réciproquement bénéfique entre des adultes et des jeunes.

« Le succès de l'initiative est le résultat d'une collaboration productive et réciproquement bénéfique entre des adultes et des jeunes ».



EUAN HWANG

jeune **Amplificateur**, **Ça me touche : droits en matière de santé**

En travaillant comme jeune Ampli, j'ai pu approfondir mes connaissances en matière d'équité et de travail en équipe. Mes collègues de travail savent si bien travailler à partir d'une perspective fondée sur les droits de la personne et faire le lien entre cette perspective et le concept d'équité. Ils ne m'ont jamais fait sentir que je manquais d'expérience ou que je n'étais pas égal à eux. Ils m'ont toujours placé à l'avant-plan et ont valorisé mon expertise et mes expériences vécues.

L'initiative Ça me touche est importante parce que tout le monde a besoin de connaître les droits des jeunes en matière de santé; et pas uniquement les jeunes, mais également les fournisseurs de services, médecins, avocats et quiconque a un rôle sur le plan de la santé des jeunes. Avant d'avoir écrit le *Manuel de survie*, nous n'avions pas de documentation claire pour interpréter la myriade de lois complexes qui ont une incidence sur les droits en matière de santé.

« Beaucoup de gens ne savent pas qu'une jeune personne, peu importe son âge, a le droit d'accepter ou de refuser un traitement, pourvu qu'elle comprenne bien l'information qu'on lui fournit. »

JUSTICE POUR LES JEUNES

« Je ne vois pas comment ça peut t’aider. Passer toute la journée à fixer le mur ne fait que te mettre en colère, et en plus, tu es assis sur un bloc de béton ».

JEUNE AYANT DÉJÀ ÉTÉ
EN ISOLEMENT SÉCURITAIRE

Un écart important existe dans le système de justice pour les jeunes entre la détention fondée sur l’interrelation et ce que vivent réellement les jeunes dans les centres de détention. On le constate par le traitement que subissent les jeunes dans les cellules de détention des postes de police et des palais de justice et en isolement sécuritaire.

LES CELLULES DE DÉTENTION

Au cours de l’année, le personnel du Bureau de l’intervenant a pour suivi la discussion avec des jeunes à propos de la détention dans des cellules des palais de justice et des postes de police situés dans des communautés au nord de la rivière des Français. Ces conversations ont mis en relief des pratiques institutionnelles qui, selon nous, sont loin de fournir aux jeunes le soutien, les conditions et l’encouragement dont ils ont besoin pour favoriser leur réhabilitation.

Des jeunes nous ont dit qu’on les avait empêchés de communiquer avec le Bureau de l’intervenant. Ils et elles nous ont dit avoir été détenus dans des cellules malpropres et froides. D’autres ont parlé de la qualité médiocre des repas qu’on leur servait et d’avoir eu comme seul lit une plate-forme de béton.

C’est en parlant aux jeunes que nous en apprenons davantage sur les pratiques institutionnelles. Nous nous penchons aussi sur les politiques et les pratiques en vigueur dans les cellules de détention des postes de police et des palais de justice, et nous poursuivons nos visites des lieux dans le nord de l’Ontario. Nous travaillons avec le ministère du Procureur général et les autorités policières dans le nord à la formulation de recommandations pour modifier les conditions de détention. Nous discutons aussi de certaines améliorations, notamment avoir des affiches dans les cellules des palais de justice pour renseigner les jeunes sur leur droit d’appeler le Bureau de l’intervenant. Nous avons commencé la rédaction d’un rapport qui fait la synthèse de nos constats et nous prévoyons le rendre public au cours de la prochaine année financière.

EXAMEN DE LA PRATIQUE DE L’ISOLEMENT SÉCURITAIRE

Le recours à l’isolement cellulaire ou à « isolement sécuritaire » comme on dit dans le système de justice pour les jeunes de l’Ontario, soulève énormément d’inquiétudes tant au Canada qu’à l’étranger.¹

En Ontario, le recours à l’isolement sécuritaire a été le point de mire d’enquêtes récentes sur le décès de deux jeunes personnes : Ashley Smith, une jeune femme décédée dans un pénitencier fédéral et un jeune homme âgé de dix-sept ans, dont on doit taire le nom en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, décédé en 2008 dans un centre de détention pour les jeunes.

En vertu de la loi ontarienne, l’isolement sécuritaire est considéré comme une mesure extraordinaire et ne doit être utilisé que si la conduite d’une jeune personne est susceptible dans l’immédiat de blesser gravement une autre personne ou d’endommager sérieusement la propriété ou lorsque des mesures de contrainte moins envahissantes ne sont pas applicables.² L’isolement sécuritaire est censé être utilisé uniquement comme mesure de dernier recours. Une fois la situation de crise résorbée, la loi stipule que la jeune personne doit être relâchée de la pièce d’isolement sécuritaire.³

Des plaintes de jeunes concernant leur détention en cellule d’isolement sécuritaire reçues au Bureau de l’intervenant donnent à penser que cette pratique est parfois utilisée dans le but de les punir. Les jeunes se plaignent entre autres choses de la mal-

1 Mendez, J. (2013). « Rapport intérimaire du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l’homme sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Rapport numéro : A/66/268:14-15 Vienne : Nations Unies; août 2011. Point 69 b de l’ordre du jour de la 66e session de l’Assemblée générale des Nations Unies.http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A.HRC.22.53_English.pdf

2 Ministère des Services à l’enfance et à la jeunesse, Ontario. Objet 9.1 : Exigences pour l’utilisation de la pièce d’isolement sécuritaire. Guide des Services de justice pour les jeunes — établissements de garde et de détention. (avril 2009).

3 Loi sur les services à l’enfance et à la famille, LRO 1990, chap. C-11, art. 126 (3) (a)(11).

« La police t’arrête au hasard. Elle ne porte pas d’accusation. Elle te pose des questions comme ‘où vas-tu, qui sont tes amis et où habites-tu? ».

JEUNE FICHÉ PAR LA POLICE

« J’ai entendu des jeunes se mettre à crier, frapper les murs jusqu’à faire saigner leurs jointures tellement ils n’en pouvaient plus ».

JEUNE AYANT DÉJÀ ÉTÉ
EN ISOLEMENT SÉCURITAIRE

« Ils mentaient tout le temps. Ils ont dit que ça aller durer deux heures et ça duré deux jours ».

JEUNE PLACÉ EN
ISOLEMENT SÉCURITAIRE

« On m’a dit de nettoyer la cellule avant de partir et que si c’était mal fait, je ne pourrais pas sortir de là. C’était malpropre quand je suis entré alors comment le dernier gars a-t-il fait pour sortir? »

JEUNE AYANT DÉJÀ ÉTÉ
EN ISOLEMENT SÉCURITAIRE

propreté des cellules, de l’infestation d’insectes, de la présence de liquides corporels des occupants précédents, d’espaces restreints limitant le mouvement et de températures trop froides.

En réponse aux plaintes des jeunes et aux préoccupations grandissantes soulevées dans la littérature scientifique entourant les effets nocifs de l’isolement sécuritaire, surtout chez les jeunes souffrant de problèmes de santé mentale, en 2009, le Bureau de l’intervenant a entrepris l’examen de son utilisation dans les établissements de justice pour les jeunes de l’Ontario. Au fil du temps, nous avons interviewé 141 jeunes personnes détenues, obtenu des statistiques et des données brutes du ministère des Services à l’enfance et à la jeunesse pour les périodes de 2009-2010, 2013 et 2014, et analysé le rapport de 2012 du Vérificateur général de l’Ontario sur les services de justice pour les jeunes en Ontario. Nous avons produit un rapport qui fait la synthèse de nos constats.

LE FICHAGE PAR LA POLICE

Le Bureau de l’intervenant a présenté un mémoire à la Commission des services policiers de Toronto en 2014 qui contenait des recommandations précises relativement à la pratique du « fichage » ou autrement appelée « vérification dans la rue » et « contact ». Le mémoire aborde la légalité du fichage et la nature des renseignements recueillis, de même que les questions de reddition de comptes et de transparence que soulève la collecte de renseignements personnels par la police auprès de personnes qui ne sont pas en état d’arrestation.

La question à savoir si le fichage est même légal en vertu de la *Charte canadienne des droits et des libertés et du Code des droits de la personne de l’Ontario* soulève beaucoup de controverse. Nous croyons que la pratique du fichage devrait être suspendue jusqu’à ce qu’il soit démontré qu’elle est conforme à la loi. Une autre politique controversée du Service de police de Toronto est l’émission d’un « reçu provisoire » au lieu d’une copie conforme de la fiche produite; cette pratique est contraire à une motion de la Commission des services policiers de Toronto stipulant de fournir aux personnes interpellées une copie conforme de ce qui est inscrit par le policier sur la fiche.

Nous avons aussi exprimé de l’inquiétude à l’égard de la décision qu’on s’apprêterait à prendre de ne plus fournir au public des copies vierges du formulaire utilisé pour émettre les fiches (anciennement le formulaire 208 devenu le formulaire 306). Le Bureau de l’intervenant croit que tous les renseignements recueillis par la police devraient être facilement interrogeables, accessibles et consultables par quiconque surveille la pratique du fichage, présente une demande d’accès à l’information ou fait l’objet d’une ordonnance du tribunal.

Si la pratique du fichage devait malheureusement être maintenue, notre mémoire formule un ensemble de recommandations pour en diminuer les effets négatifs. Voici nos recommandations :

- Abolir les reçus provisoires qui ont pour effet de semer la confusion;
- Remettre à la personne une copie conforme des renseignements inscrits sur la fiche au moment de son interpellation;
- Que le Service de police de Toronto utilise des termes qui indiquent clairement à la personne interpellée qu’elle n’est pas détenue par la police;
- Que l’agent ou l’agente de police informe les personnes de leurs droits lors de ces interpellations;
- Que le Service de police et la Commission des services policiers de Toronto affichent de l’information dans leurs sites web respectifs précisant clairement les droits des personnes lors d’un fichage et qu’ils fassent circuler cette information dans la collectivité.



LES AFRO-CANADIENS SONT FICHÉS DE FAÇON DISPROPORTIONNÉE

8,4%

DE LA POPULATION DE TORONTO EST COMPOSÉE D’AFRO-CANADIENS.¹

25%

DES FICHES POLICIÈRES REMPLIES DE 2008 AU MILIEU DE 2011 L’ÉTAIT POUR DES JEUNES NOIRS.²

75%

DIMINUTION DE LA PRATIQUE DE FICHAGE DE 75 % À TORONTO DEPUIS JUILLET 2013.³

27,5%

AUGMENTATION DE 27,5 % DES FICHES REMPLIES POUR DES AFRO-CANADIENS DEPUIS 2013.⁴

1 http://www.thestar.com/news/insight/2014/07/26/card-ing_drops_but_proportion_of_blacks_stopped_by_toronto_police_rises.html

2 idem

3 idem

4 idem



« Nous avons besoin d’une approche plus transparente au chapitre de la planification et de la prestation des services, une approche qui place les jeunes au cœur de notre action ».

INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

L’expérience que vivent certaines jeunes personnes dans le réseau des soins et de la prise en charge est positive, tandis que pour d’autres, elle est imprévisible. Ces jeunes se sentent alors vulnérables, isolés et seuls. Le mouvement Notre voix, notre tour s’est graduellement développé depuis 2012, mettant en relief les craintes, les doléances et les espoirs des jeunes pris en charge, anciens et nouveaux. En 2014-2015, le Bureau de l’intervenant a continué de soutenir l’initiative Notre voix, notre tour. Nous nous sommes également penchés sur plusieurs volets de la protection de l’enfance afin de combler les écarts persistants entre les politiques et les pratiques.

NOTRE VOIX, NOTRE TOUR — JOUR DES ENFANTS ET DES JEUNES PRIS EN CHARGE

Le 14 mai 2012, le Bureau de l’intervenant dévoilait dans l’enceinte de l’Assemblée législative de l’Ontario le *Livre de ma véritable histoire*, donnant ainsi la parole aux jeunes pris en charge, anciens et actuels, pour présenter les effets débilissants d’être exclus de leur propre vie. Parmi les nombreuses recommandations formulées dans le *Livre de ma véritable histoire*, une de celles-ci recommandait de se réserver une journée dans l’année pour reconnaître les enfants et les jeunes pris en charge. Nous constatons avec plaisir qu’on a donné suite à notre recommandation. Le 14 mai 2014 marquait en effet pour la première fois en Ontario le Jour des enfants et des jeunes pris en charge.

Le Jour des enfants et des jeunes pris en charge, célébré pour une première fois en Ontario en 2014, marque une autre étape importante pour Notre voix, notre tour, une initiative appuyée par le Bureau de l’intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l’Ontario qui se penche sur les difficultés auxquelles font face les jeunes lorsqu’ils atteignent l’âge de quitter le réseau des



« Dès le moment où les enfants et les jeunes entrent dans le système des soins et de la prise en charge jusqu’au moment où ils en sortent, nous devons leur venir en aide. Chaque année, nous allons utiliser ce jour pour réclamer des changements au système de protection et d’aide à l’enfance afin que tous les jeunes pris en charge soient soutenus pour devenir des adultes accomplis ».

ANCIEN JEUNE PRIS EN CHARGE

soins. Ce jour est une occasion pour les pupilles de l’État (anciens et actuels) de faire entendre leurs voix et de rappeler aux organismes de services, au gouvernement et au public en général qu’ils sont les enfants de l’Ontario et, qu’en ce sens, nous avons la responsabilité collective d’assurer leur bien-être.

La célébration du Jour des enfants et des jeunes pris en charge le 14 mai rend hommage aux efforts inlassables de jeunes Ontariennes et Ontariens dont la détermination, la force et le courage dont ils et elles ont font preuve pour parler ouvertement de leur vécu dans les systèmes des soins et de la prise en charge continuent d’avoir des répercussions aujourd’hui. Dans le Livre de ma véritable histoire, les jeunes ont consigné des témoignages poignants sur les effets débilissants d’être exclus de leur propre vie. Dès le moment où ils sont pris en charge, les jeunes nous disent éprouver le sentiment de perdre la maîtrise de leur vie, un état qui les laisse sans gouvernail à leur sortie du réseau. L’expérience que vivent certaines jeunes personnes dans le réseau des soins et de la prise en charge est positive, tandis que pour d’autres, elle est imprévisible; ces jeunes se sentent alors vulnérables, isolés et seuls.

Certaines jeunes personnes placées en foyer de groupe nous ont dit avoir été témoins de violence, avoir été l’objet de contraintes physiques et avoir reçu des médicaments pour gérer leur comportement, ou sinon avoir été témoins de ces pratiques sur d’autres jeunes. Les jeunes ont également dit que la police était souvent appelée pour intervenir dans des situations où les employés, s’ils étaient plus qualifiés et mieux formés, pourraient désamorcer eux-mêmes les conflits.

Au cours de la prochaine année, le personnel du Bureau de l’intervenant s’entretiendra avec des jeunes qui vivent en foyer et en étab-

lisement de groupe pour déterminer la fréquence de ces incidents, leurs circonstances et leur gravité. Nous nous associerons aussi avec des jeunes afin de trouver des moyens pour que les établissements offrent aux jeunes un milieu de vie plus consistant, plus stable et plus constructif qui favorise leur développement positif et tient compte de leurs besoins et de leurs préférences en tant qu’individu.

RENFORCER LA LOI SUR LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

LES RECOMMANDATIONS DESTINÉES AU MINISTÈRE

Tous les cinq ans, le ministère des Services à l’enfance et à la jeunesse est tenu d’effectuer une révision complète de la *Loi sur les services à l’enfance et à la famille* (LSEF), la loi qui régit les programmes et les services qu’offre le gouvernement ontarien aux enfants et aux jeunes. Dans le cadre de la révision récente, le Bureau de l’intervenant a formulé une série de recommandations fondées sur sa compréhension des réalités auxquelles font face présentement les enfants et les jeunes qui reçoivent des services de protection de l’enfance ou qui sortent du réseau.

Une de ces recommandations consiste à ce que les services de protection et d’aide à l’enfance soient tenus d’adhérer aux principes de la *Convention internationale relative aux droits de l’enfant*. Nous recommandons aussi d’inclure une disposition législative selon



laquelle les enfants et les jeunes doivent fréquenter l’école dans le mois suivant leur placement et nous recommandons d’accorder un droit de visite entre frères et sœurs si toutes les parties le souhaitent. Le Bureau de l’intervenant recommande en outre l’adoption de mesures en vue de protéger les employés du réseau de protection et d’aide à l’enfance qui déclenchent une alerte s’ils ne sont pas protégés par d’autres mesures législatives.

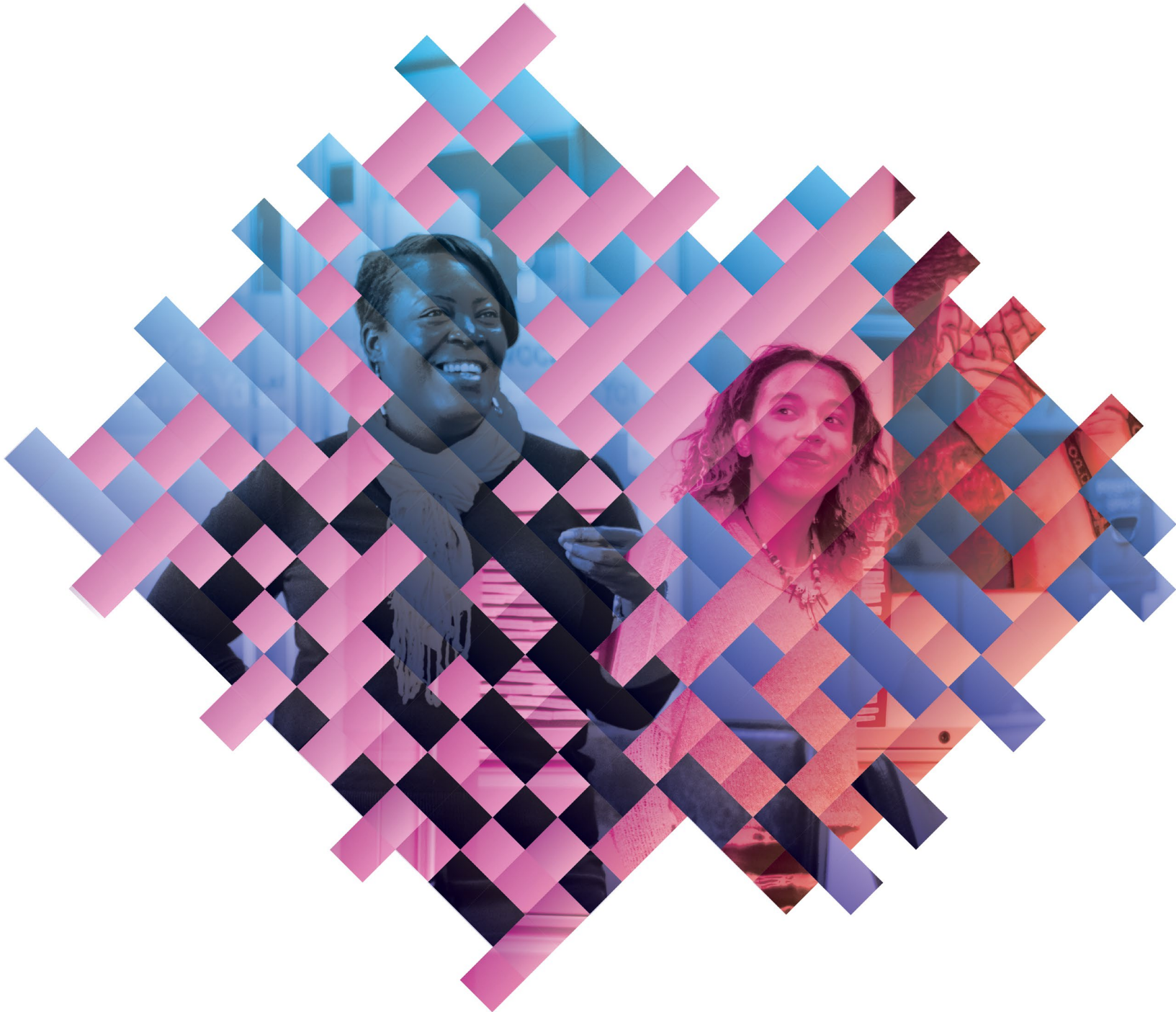
Une autre recommandation importante fait écho à une recommandation formulée par les jeunes en 2013 dans le *Livre de ma véritable histoire* : que l’âge d’admissibilité au système de protection et d’aide à l’enfance soit haussé afin que les jeunes de seize à dix-huit ans qui demandent volontairement de la protection y soient admissibles. Ainsi, les jeunes de plus de seize ans qui ont besoin d’aide pour se soustraire à des actes de violence ou de négligence qui ne se sont pas produits auparavant, comme avoir besoin de soutien suivant la mort d’un parent ou pallier les conséquences négatives causées par les problèmes de santé mentale d’un de leurs parents, y auraient droit.

MODIFIER LE LANGAGE

Cette année, nous avons commencé à nous pencher sur la question des « placements permanents », un autre volet de la protection et de l’aide à l’enfance qui nécessite des changements en profondeur. Ce dossier est né des commentaires de jeunes pris en charge recueillis dans le cadre de l’initiative Notre voix, notre tour. La position des jeunes qui nous ont raconté leur vécu est qu’une fois sortis du système de soins et de prise en charge, ils sont laissés à eux-mêmes. Ces jeunes disent avoir besoin de stabilité ou d’une prolongation quelconque des services requis

pour les aider à réussir leur transition à la vie d’adulte, à se trouver un emploi ou à poursuivre leurs études. Plus important que tout le reste, les jeunes ont dit avoir besoin d’un sentiment de « famille », peu important comment celle-ci se construisait. Le sentiment de stabilité est au cœur du concept de placement permanent. C’est un sentiment que les jeunes issus de familles intactes tiennent pour acquis, mais que les jeunes perdent une fois qu’ils ou qu’elles quittent le réseau des soins.

Le gouvernement est d’opinion que grandir sous la protection d’une société d’aide à l’enfance est loin d’être idéale et que cela étant, la stabilité passe par l’adoption d’un plus grand nombre d’enfants et de jeunes. Nous ne sommes pas d’accord avec cette façon de penser. Elle nous semble plutôt refléter que le système ne cherche plus à s’améliorer ni à évoluer pour offrir aux jeunes pris en charge un plus grand nombre d’options de vie. L’Ontario peut faire mieux. Nous sommes en faveur de l’adoption, cependant nous plaçons pour une politique qui soutient l’adoption lorsque c’est indiqué et nécessaire, mais qui ne la prône pas nécessairement. Nous faisons valoir que la notion de « famille » signifie plusieurs choses pour les enfants et les jeunes pris en charge. Les jeunes nous ont dit de bien des façons qu’ils construisent leurs familles. C’est ainsi qu’une travailleuse sociale ou une famille d’accueil peut faire partie de leur famille, que leurs amis, la parenté et les autres jeunes en famille d’accueil ou des adultes empathiques dans la collectivité le peuvent aussi. Nous croyons qu’en faisant sien le concept de « placement permanent », le système peut fournir plus d’options aux jeunes et les aider à tisser des liens familiaux sur toute une vie avec des adultes et des pairs de référence. Nous ne pouvons pas abandonner les enfants à un système que nous avons nous-mêmes rendu impitoyable.



« Beaucoup de jeunes avec qui je travaille sont des bénévoles qui ont dépassé l'âge d'admissibilité au système de protection et d'aide à l'enfance. Ces jeunes veulent simplement corriger les lacunes du système, non pas pour eux personnellement, mais pour les enfants et les jeunes qui viendront après eux ».

RHONDA ANDALL

intervenante provinciale en faveur des enfants et des jeunes

Les jeunes pris en charge ne sont pas de « mauvais » jeunes. La proclamation du Jour des enfants et des jeunes pris en charge est un pas dans la bonne direction. Elle met en relief les problèmes auxquels font face ces jeunes et le fait que le gouvernement et les services de soutien ne répondent pas véritablement à leurs besoins.

Je fais partie de l'équipe de Notre voix, notre tour en compagnie de mes collègues James McGuirk, Kevin Panton, John Meston et Chelsea Hopper. Pour moi, le Jour des enfants et des jeunes pris en charge célèbre les réussites, petites et grandes, des pupilles de l'État. Il s'agit d'une occasion de plus pour sensibiliser les gens aux difficultés auxquelles font face ces jeunes.

Je crois que la façon dont le gouvernement de l'Ontario s'occupe des enfants et des jeunes pris en charge et s'acquitte de sa responsabilité de « parent » à leur endroit n'est pas suffisamment portée à l'attention du grand public. Et malheureusement, à cause de cela, certains enfants et jeunes sont maltraités dans les systèmes mis en place justement pour s'en occuper. Plus les jeunes prennent la parole, plus ils ont voix au chapitre et plus ils expriment publiquement leurs doléances dans le cadre d'activités comme le Jour des enfants et des jeunes pris en charge, plus les systèmes sont tenus d'agir.

« Cette initiative est importante, car on doit s'assurer que la réussite est possible pour tous les enfants et tous les jeunes au Canada ».

CHELSEA HOPPER

jeune Amplificatrice, Notre voix, notre tour

Même s'il n'y a pas très longtemps que je travaille au Bureau de l'intervenant, j'ai une compréhension approfondie des enjeux les plus chers du mouvement Notre voix, notre tour, car j'ai été pupille de l'État. Ainsi, je peux me reconnaître dans les problèmes que vivent les jeunes ou qu'ont vécus les jeunes dans le réseau de la protection et de l'aide à l'enfance.

Notre travail est important parce que beaucoup d'enfants et de jeunes pris en charge disent se sentir isolés, vulnérables et impuissants. L'unique but de Notre voix, notre tour est de donner voix au chapitre aux jeunes pour qu'ils dénoncent les problèmes du réseau de la protection de l'enfance de manière à ce qu'on les corrige.

En participant à cette initiative, j'ai appris à m'exprimer avec assurance dans des congrès et des réunions, ce qui m'aide à intervenir efficacement en faveur des jeunes que je veux aider. J'ai également appris qu'écouter c'est plus important que tout. On ne peut pas espérer changer les choses si on ne comprend par véritablement les problèmes auxquels font face les jeunes.



APPRENDRE
ENCORE PLUS

Le Livre de ma véritable histoire

PUBLIÉ 14 MAI 2012

ANGLAIS
bit.ly/myrlb_en

FRANÇAIS
bit.ly/mavh_fr



L'adoption n'est pas la seule voie possible. Le Bureau de l'intervenant est d'avis que lorsque des personnes s'engagent à agir comme parent auprès d'une pupille de l'État, peu importe la formule : une famille d'accueil, une prise en charge par la parenté, un parent adoptif, une prise en charge par la communauté autochtone, etc., le gouvernement provincial doit répondre en disant, « merci d'accepter de prendre soin d'un enfant de la province. Nous vous appuyons et nous vous aiderons à faire ce qu'il faut pour réussir ».

Ce dossier du placement permanent, entrepris en partenariat avec Adopt 4 Life et le Conseil de l'adoption de l'Ontario, vise à connaître le point de vue des jeunes pris en charge entourant le « placement permanent », la « famille » et « l'adoption ». Nous travaillerons avec de jeunes leaders un peu partout dans la province pour engager un dialogue avec des pupilles de l'État, anciens et actuels, dans le but de savoir comment le gouvernement pourrait leur assurer plus de permanence et de stabilité dans leur vie. Nous organiserons un sommet réunissant des jeunes et divers intervenants pour discuter des propos entendus. Le but du sommet sera de trouver des solutions pour que les pupilles de l'État ne sortent pas du système en se sentant laissés seuls et à eux-mêmes, mais qu'au contraire, ils en sortent avec relations positives et durables pour les accompagner leur vie durant.

Dans le cadre d'une initiative connexe, et avec l'appui du Bureau de l'intervenant, des jeunes et d'anciens membres du mouvement Notre voix, notre tour ont formulé un ensemble de recommandations sur le placement permanent et l'adoption pour les enfants et les jeunes pris en charge et leurs familles. Le groupe a reconnu que l'adoption ne convenait pas à tout le monde et que d'autres formules valables et applicables existaient pour donner une « famille » à un enfant ou à une jeune personne. Néanmoins, le groupe croyait qu'il faudrait accorder plus d'importance à ceux et celles qui veulent être adoptés, y compris les jeunes plus âgés. Voici, plus précisément, les recommandations du groupe :

- Le temps d'attente pour une adoption doit être raccourci et on pourrait y parvenir en offrant plus de formation aux travailleurs sociaux et en engageant plus d'effectifs.
- On doit sensibiliser les intervenants au fait que les jeunes plus âgés peuvent souhaiter se faire adopter.
- On doit accorder plus de subventions et offrir plus de services spécialisés aux familles qui désirent adopter.
- Il doit y avoir plus de possibilités d'adoptions ouvertes.
- Le service Trouver une famille devrait être mis en place dans toutes les sociétés d'aide à l'enfance afin que les enfants et les jeunes soient placés dans une famille avant d'être confiés à un fournisseur de soins.
- Les SAE devraient explorer toutes les possibilités de placements permanents.

INTERVENIR EN FAVEUR DES JEUNES NOIRS

Depuis la publication du *Livre de ma véritable histoire*, le Bureau de l'intervenant fait appel au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) lui demandant de se doter d'une stratégie pour mieux répondre aux besoins des jeunes Noirs pris en charge. Et l'African Canadian Legal Clinic (ACLC) demande de son côté au gouvernement de s'attaquer au problème de la surreprésentation des jeunes Noirs et de leurs familles dans le système de protection et d'aide à l'enfance. En 2014-2015, nous avons convié une rencontre avec le MSEJ, l'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario (ASAEO) et l'ACLC afin d'établir un cadre de pratique pour les intervenant-e-s en protection de l'enfance dans le but d'améliorer le sort des familles et des enfants afro-canadiens qui reçoivent des services de protection et d'aide à l'enfance.

Au cours de cette année financière, le MSEJ a financé l'ASAEO pour la mise en œuvre d'une stratégie visant à aider le réseau de la protection de l'enfance à répondre plus efficacement aux besoins des enfants Noirs et de leurs familles. Nous demandons à l'ASAEO de travailler directement avec les enfants et les jeunes de cette communauté et de leur donner un rôle de premier plan pour trouver des solutions viables. L'efficacité d'une stratégie dépend de la mesure dans laquelle la communauté visée a participé à son élaboration et se l'est appropriée. La stratégie visant les jeunes Noirs ne fait pas exception.

L'EXAMEN DES RAPPORTS D'INCIDENTS GRAVES

Tous les jours, nous recevons au Bureau de l'intervenant des appels d'enfants et de jeunes confiés à des établissements (foyers d'accueil ou de groupe, centres de traitement et centres de détention) qui nous disent se sentir seuls et être mal en point. Ces enfants, dont certains sont pris en charge par une société d'aide à l'enfance et d'autres ont des démêlés avec la loi et sont frappés d'une ordonnance judiciaire, sont vulnérables. « Beaucoup de ces enfants ont des besoins particuliers, y compris des problèmes de santé



« Ce sont les petites choses. Une travailleuse sociale empathique les remarquerait. Elle se montrerait intéressée à qui tu es et à ta personnalité plutôt qu'à ce que tu as fait et où tu étais. Ces aspects de notre vie sont importants, mais ils ne résument pas à eux seuls qui on est ».

JEUNE AYANT VÉCU LA PRISE EN CHARGE

mentale ». Il revient au gouvernement provincial de s'assurer que ces enfants reçoivent les services et les ressources dont ils-elles ont besoin.

Néanmoins, les choses peuvent mal tourner. Lorsque des jeunes sont blessés dans un établissement résidentiel, le personnel est tenu de transmettre un rapport d'incidents graves au MSEJ. La gamme d'incidents signalés est vaste; elle comporte généralement l'utilisation de contraintes physiques par le personnel et ses conséquences, les agressions, les suicides, les signalements de personnes disparues, les décès, les accusations portées par la police et les soins inadéquats.

L'an passé, le Bureau de l'intervenant apprenait que plus de 20 000 incidents graves avaient été signalés au MSEJ. Ce chiffre était inquiétant et nous a incités à examiner un échantillon d'incidents pour mieux comprendre la situation. Nous avons donc entrepris l'examen d'un échantillon de 5 000 incidents afin d'en saisir la gravité et de comprendre les types de problèmes auxquels font face les jeunes en foyer d'accueil ou de groupe. Quand nous aurons terminé notre examen, nous prévoyons rendre publics nos constats.

L'HÔTEL N'EST PAS UN ENDROIT POUR PLACER UNE JEUNE PERSONNE PRISE EN CHARGE

Cette année, le Bureau de l'Intervenant apprenait que des sociétés d'aide à l'enfance ailleurs au pays plaçaient des enfants et des jeunes pris en charge dans des hôtels et des motels lorsqu'aucun foyer d'accueil ou de groupe ne pouvait les accueillir, une situation laissant ces jeunes sans supervision et soins adéquats. Cette nouvelle nous

a incités à demander au MSEJ si en Ontario, on avait également recours aux hôtels et aux motels pour placer des jeunes.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse nous a répondu ne pas disposer de données pour confirmer ou infirmer une pratique semblable en Ontario. Jugeant que cette pratique n'est sans doute pas dans le meilleur intérêt des enfants et des jeunes pris en charge, le Bureau de l'intervenant a communiqué directement avec les sociétés d'aide à l'enfance pour voir si elles avaient recours à des hôtels et des motels pour placer les jeunes qu'on leur confie. Vingt-quatre des 46 sociétés d'aide à l'enfance interrogées nous ont dit qu'elles utilisaient rarement, sinon jamais, des hôtels et des motels. Par contre, 22 des 46 SAE contactées ne nous ont pas répondu. Le Bureau de l'intervenant s'inquiète qu'on ne puisse pas nous dire à quelle fréquence on a recours à des hôtels et des motels pour y placer des enfants et des jeunes pris en charge.

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille de l'Ontario est silencieuse au sujet de l'utilisation d'hôtels et de motels pour y placer les jeunes. Un porte-parole du MSEJ a indiqué que les SAE doivent exercer leur pouvoir discrétionnaire pour placer un enfant dans un lieu sûr, mais que la loi n'exclut pas l'utilisation d'hôtels et de motels. Le Bureau de l'intervenant réclame du gouvernement provincial qu'il adopte une politique limitant strictement le droit des SAE de placer des enfants pris en charge dans des hôtels et des motels. Le recours à ce type de placement devrait se limiter aux seules situations d'urgence et être de la durée la plus courte possible.



LA SURREPRÉSENTATION
DES JEUNES NOIRS
PRIS EN CHARGE

41%

DES ENFANTS ET DES JEUNES
PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ
D'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO
SONT NOIRS.¹

SEULEMENT
8,2%

DE LA POPULATION DE
TORONTO ÂGÉE DE MOINS DE
18 ANS EST NOIRE.²

37%

DES ENFANTS ET DES JEUNES
PRIS EN CHARGE PAR LA SAE DE
TORONTO SONT BLANCS.³

PLUS DE
50%

DE LA POPULATION DE
TORONTO ÂGÉE DE MOINS
DE 18 ANS EST BLANCHE.⁴

1 http://www.thestar.com/news/gta/2013/03/22/toronto_school_suspension_rates_highest_for_black_and_aboriginal_students.html

2 idem

3 idem

4 idem

LES ENQUÊTES

« Nous engagerons le dialogue avec les différentes parties pour leur faire comprendre les témoignages et les réalités qui sous-tendent ces recommandations. Une conversation en tête-à-tête est nécessaire. Les meilleurs porte-parole ne sont-ils pas ceux et celles qui ont l'expérience immédiate de vivre entre les mailles d'un système déficient? »

MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE JEUNES ET ANCIENNE PUPILLE DE L'ÉTAT

Les enquêtes du coroner donnent lieu à des recommandations qui aident à prévenir que d'autres décès ou blessures à de jeunes personnes vivant dans les mêmes conditions surviennent à nouveau. Les enquêtes constituent une mesure de protection cruciale pour les enfants et les jeunes pris en charge et elles sont fondamentales pour déceler les failles et les lacunes dans les divers systèmes de soins et de prise en charge.

L'ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS DE JEUNES AUTOCHTONES EST RETARDÉE

De nombreux étudiants et étudiantes autochtones doivent fréquenter l'école à Thunder Bay et vivre ainsi loin de leurs familles et de leurs amis parce qu'il n'y a pas d'écoles dans leurs communautés nordiques. Comme nous l'avons appris, beaucoup d'élèves sont l'objet de racisme et de discrimination en arrivant en ville. Les jeunes mentionnent à quel point il est difficile de vivre en ville sans sa famille et le soutien de sa communauté. Lorsque la solitude devient trop pénible à supporter ou qu'un sentiment d'isolement et de rejet les envahit, bon nombre de jeunes finissent par abandonner leurs études à Thunder Bay et à rentrer à la maison.

Les jeunes qui viennent de communautés éloignées et isolées connaissent peu de chose de la vie urbaine lorsqu'ils arrivent en ville et peuvent facilement se retrouver dans des situations dangereuses.

De 2000 à 2011, sept jeunes Autochtones sont décédés dans des circonstances suspectes à Thunder Bay pendant qu'ils y faisaient leurs études secondaires.¹ Cinq de ces jeunes sont décédés dans l'eau ou à proximité d'un plan d'eau. De ces enquêtes, sortiront des recommandations pour s'assurer que des mesures sont en place à l'avenir pour protéger les enfants et les jeunes des Premières nations.

Au moment de rédiger ce rapport annuel, l'enquête continue de faire face à des écueils. Le coroner en chef de l'Ontario a déclaré que l'enquête devait être retardée faute de représentation autochtone suffisante sur la liste de jurés. Nous sommes satisfaits de constater que des mesures sont prises pour trouver des solutions qui permettront à l'enquête de procéder avec un jury représentatif des Premières nations.

¹ Reggie Bushie, 15, Jethro Anderson, 15, Jordan Wabasse, 15, Kyle Morrisseau, 17, Robyn Harper, 18, Curran Strang, 18, and Paul Panacheese, 21.

PROJETS ET INITIATIVES

Le Bureau de l'intervenant a participé à l'examen indépendant de la représentation des Premières nations sur la liste des jurés en Ontario mené par l'ex-juge de la Cour suprême Frank Iacobucci. Comme mentionné précédemment, le Bureau de l'intervenant a proposé d'organiser une rencontre de jeunes Autochtones à Thunder Bay en novembre 2014 pour lancer la discussion sur ce sujet important.

L'ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS DE JEFFREY BALDWIN

En septembre 2013, en réponse à une demande que lui avait adressée le Bureau de l'intervenant, le coroner en chef de l'Ontario a ouvert une enquête sur le décès en 2002 de Jeffrey Baldwin. Jeffrey était un petit garçon de cinq ans qui a souffert de mauvais traitements inimaginables aux mains de ses fournisseurs de soins. Son décès était inutile et ses souffrances aggravées par les multiples défaillances des systèmes de soins et les lacunes de la part des adultes qui, dans le cadre de leurs tâches professionnelles, ont été en relation avec Jeffrey et sa famille.

Le Bureau de l'intervenant avait droit d'intervention à l'enquête et, pour alimenter nos interventions, nous avons créé un comité consultatif interne composé de douze jeunes pris en charge. Les jeunes ont assisté aux audiences et ont aidé le Bureau de l'intervenant à formuler des recommandations pour éviter qu'un autre enfant n'ait à endurer le sort de Jeffrey.

L'enquête a permis de détecter les failles dans le système de protection et d'aide à l'enfance à l'époque du décès de Jeffrey ainsi que des lacunes qui perdurent aujourd'hui. L'enquête a débouché sur 74 recommandations communes à l'intention du jury, et la décision du jury contenait plus de cent recommandations pour corriger les lacunes du système de protection et d'aide à l'enfance de l'Ontario et fournir les outils et les mesures nécessaires pour mieux protéger les enfants confiés à la garde de l'État. La liste de recommandations soumises au coroner par le jury reprenait bon nombre des recommandations du Bureau de l'intervenant, pas toutes cependant. Les recommandations sont adressées à dix parties, principalement au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, au ministère de l'Éducation, à la Société d'aide à l'enfance catholique de Toronto, à toutes les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario et à leur association provinciale. Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes, le coroner a accordé à ces organismes un an, c'est-à-dire jusqu'en février 2015, pour se préparer à donner suite aux recommandations.

Le Bureau de l'intervenant et les membres du comité consultatif interne ont dit publiquement que le poids des recommandations a le potentiel de provoquer un virage stratégique au sein du réseau de protection et d'aide à l'enfance de l'Ontario. Entretemps, le

coroner a décidé de ne pas donner suite à la recommandation du jury de tenir une conférence de presse dans l'année pour informer le public des mesures prises à ce jour par chacune des parties visées. En réponse à cette décision, le Bureau de l'intervenant s'est adressé aux parties concernées pour connaître les progrès réalisés à ce jour. Voici le résultat de notre analyse des renseignements fournis:

- Selon les renseignements fournis par les parties, seulement 20 pour cent des recommandations (soit 22 recommandations sur 103) ont été « mises en oeuvre » ou « s'apprêtent à l'être ».
- Plus du tiers des recommandations (soit 38 recommandations sur 103), nous a-t-on répondu, étaient encore « à l'étude ».
- Des comités ont été mis en place pour examiner les recommandations individuelles, mais, dans un cas, rien n'indique que le comité se soit réuni.
- Certaines réponses reçues ne prévoyaient pas de calendrier de mise en oeuvre des recommandations.

Le Bureau de l'intervenant est déçu et se désole du laxisme de certains organismes à donner suite aux recommandations. Nous sommes déterminés à exercer des pressions sur chacun d'eux pour qu'ils agissent. En outre, le Bureau de l'intervenant fera le suivi de chacune des recommandations à l'aide de sa base de données d'enquêtes afin de dégager les tendances et les problèmes se recoupant d'une enquête à l'autre. De plus, nous organisons des rencontres avec chacune des parties visées par des recommandations pour savoir plus précisément quelles mesures elles ont prises pour y donner suite et pour les convaincre de l'importance de ces recommandations.

LE SYSTÈME D'EXAMEN DES DÉCÈS D'ENFANTS DE L'ONTARIO

Au cours de la période de référence de ce rapport annuel, le Bureau de l'intervenant provincial, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le Bureau du coroner en chef ont travaillé ensemble à l'évaluation du système d'examen des décès d'enfants et de jeunes en Ontario. Bien que la discussion commence tout juste, nous sommes satisfaits de constater que l'exercice s'avère ouvert, honnête et productif. Le Bureau de l'intervenant continuera de réclamer un système plus ouvert qui fait place à la participation du public, notamment aux voix des enfants et des jeunes qui sont passés par le système de protection et d'aide à l'enfance. Nous croyons fermement que l'Ontario doit prendre l'initiative de créer un système d'examen des décès d'enfants exemplaire et innovateur dans sa façon de placer la voix des jeunes au cœur de la discussion.



LES BESOINS PARTICULIERS

« Les jeunes qui ont des besoins particuliers sont des jeunes d'abord, peu important leurs difficultés. Ces jeunes ont droit comme les autres de faire des études, d'avoir un emploi et de participer à la vie de leur collectivité ».

JEUNE AMPLI

Sur les 2,7 millions d'enfants âgés de moins de dix-huit ans en Ontario, environ 300 000 ont des besoins particuliers et un ou plusieurs handicaps. Et ces chiffres augmentent.¹ Malgré les lois adoptées par tous les ordres de gouvernement pour protéger leurs intérêts, les jeunes qui ont des besoins particuliers nous disent qu'ils ne sont pas traités équitablement et qu'ils n'ont pas accès aux mêmes ressources et aux mêmes services que les jeunes qui n'ont pas de handicaps.

¹ Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2009). *Réduire l'écart pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage en Ontario : les tendances de la recherche et le renforcement des capacités*. Toronto Colloque ontarien sur la recherche en éducation, Direction des politiques et programmes de l'enfance en difficulté. En ligne : http://www.edu.gov.on.ca/fre/research/speced_gap_paper_Fr.pdf

L'INITIATIVE J'AI QUELQUE CHOSE À DIRE

Les limitations fonctionnelles se vivent différemment selon les personnes et leurs effets sur la vie quotidienne varient énormément en fonction de leurs conditions socioéconomiques et familiales, des ressources auxquelles ces personnes ont accès, de l'infrastructure locale et de l'endroit où elles habitent. Les limitations fonctionnelles s'accompagnent souvent de diagnostics multiples et de problèmes de santé; de plus, les variations sont nombreuses d'un type de handicap à un autre. Ce constat illustre l'importance, premièrement, de considérer chaque enfant d'abord et en premier lieu comme un enfant et de ne pas lui apposer l'étiquette d'une incapacité et, deuxièmement, de considérer l'enfant comme une personne unique en soi, possédant des droits et ayant le droit à des services et des ressources qui répondent à ses besoins.² Il oblige également à revoir la manière dont beaucoup de personnes en Ontario voient les limitations fonctionnelles et les obstacles auxquels font face les enfants et leurs familles lorsqu'ils essaient de participer à part entière à la vie et aux activités de leur collectivité.

L'initiative J'ai quelque chose à dire vise à créer un lieu où les enfants et les jeunes qui ont des besoins particuliers peuvent communiquer au gouvernement, aux décideurs et aux fournisseurs de services des façons de mieux les aider à répondre à leurs besoins et à s'épanouir pleinement. Au début de 2014, un site web et des pages sur divers réseaux sociaux ont été créés pour inviter les jeunes, leurs familles et leurs fournisseurs de soins à participer à un dialogue entourant leurs besoins. Nous les avons invités à nous présenter leurs idées pour changer les choses sous forme de textes écrits, de productions artistiques, de chants, de vidéos et d'autres supports. Nous avons reçu plus de 150 propositions d'individus et de groupes de toute la province.

Le 3 décembre 2014, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, le Bureau de l'intervenant a tenu une rencontre absolument captivante à l'Université de Toronto diffusée en direct sur Internet. Des jeunes ont raconté le récit des obstacles auxquels ils-elles faisaient face dans leur vie quotidienne à cause des lacunes sur le plan des politiques, des programmes et du financement accordés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les enfants et les jeunes qui ont des limitations fonctionnelles font face à des obstacles uniques en matière de services et les présentateurs dans le cadre du forum ont suggéré des façons d'améliorer les services pour que ces jeunes puissent s'épanouir pleinement.

Un comité consultatif de jeunes a été créé en 2014 pour soutenir l'initiative. Les quelque quarante jeunes du comité s'identifient comme des personnes ayant un handicap ou un besoin particulier

² Source : Organisation mondiale de la santé (2011). En ligne : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/chapter1.pdf



LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE SONT PERSISTANTS

1/5

UN ENFANT/JEUNE SUR CINQ EN ONTARIO PRÉSENTE UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE, DÉFINI OU NON COMME UN HANDICAP OU UN BESOIN PARTICULIER.¹



LES PLUS FRÉQUENTS PROBLÈMES À CET ÉGARD SONT :

- L'ANXIÉTÉ
- LE TDA/TDAH
- LA DÉPRESSION
- LE TROUBLE BIPOLAIRE
- LA SCHIZOPHRÉNIE
- LES TROUBLES DE L'ALIMENTATION²

¹ Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2009). Services de santé mentale. En ligne : <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/specialneeds/mentalhealth/index.aspx>
² idem

ou comme des personnes ayant de l'expérience pratique dans le milieu, soit comme allié soit comme membre de la famille d'une personne handicapée. Le Bureau de l'intervenant a embauché de jeunes Amplis pour travailler auprès du comité consultatif de jeunes et avec le personnel du Comité sur les besoins particuliers du Bureau pour leur apporter le soutien requis. Des employés du Bureau de l'intervenant se sont rendus dans des écoles et ont visité des organismes qui fournissent des services à des enfants qui ont des besoins particuliers, des hôpitaux et des programmes communautaires. Nous avons tenu de nombreuses rencontres avec divers organismes pour que les jeunes aient voix au chapitre. Dans le cadre de nos fonctions, nous avons pris l'engagement d'organiser un sommet en 2016 afin que les jeunes qui participent à cette initiative puissent rencontrer des décideurs et leur proposer de solutions pour changer des choses.

L'initiative s'appuie en partie sur les principes de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* et sur les droits garantis en vertu de la Convention relative aux enfants handicapés. En fin de compte, le but de l'initiative J'ai quelque chose à dire est de combler l'écart considérable (certains parleraient de gouffre) de services et de soutien dont ils-elles ont besoin pour avoir accès, comme la plupart des enfants, à des occasions pour s'intégrer socialement à la société.



APPRENDRE
ENCORE PLUS

Participez à J'AI QUELQUE CHOSE À DIRE

ANGLAIS

<http://provincialadvocate.on.ca/main/en/ihsts/index.html>

FRANÇAIS

<http://provincialadvocate.on.ca/main/fr/ihsts/petite-question-de-terminologie.html>

HOLLY ZHUANG**jeune Amplificatrice, J'ai quelque chose à dire**

Je connais bien les problèmes de communication de beaucoup d'enfants et de jeunes qui ont des besoins particuliers et la difficulté qu'ils ont à recevoir les soins dont ils ont besoin. Je suis la sœur aînée d'un garçon, décédé aujourd'hui, qui avait des besoins particuliers, alors je sais comment trouver d'autres façons de communiquer. J'ai appris qu'on peut communiquer avec quelqu'un autrement que par le langage. Lorsque je suis en présence d'un enfant qui ne verbalise pas, je le regarde dans les yeux et j'essaie de ressentir et de comprendre ce qu'il essaie de me dire sans paroles. J'apprends et j'observe la façon qu'ont ces personnes de communiquer.

L'initiative J'ai quelque chose à dire comble l'écart entre les politiques et les pratiques en insistant sur la communication et en donnant voix au chapitre aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins particuliers. Forte d'une bonne base de communication claire, me servant de mon cœur, le reste du travail se fait tout simplement.

NIKIE TENTOGLOU**intervenante provinciale en faveur des enfants et des jeunes**

L'équipe de J'ai quelque chose à dire, dont je fais partie avec Janice Purdy, John Meston et Renee Dawson, a participé à de nombreuses réunions et discussions. Nous avons aidé à organiser notre présence sur les réseaux sociaux et à mettre au point le processus de soumissions pour permettre à des jeunes et à leurs fournisseurs de services de nous décrire ce qu'est la vie avec un handicap en Ontario. Notre stratégie consiste à collaborer avec des jeunes pour créer une plateforme d'où ils pourront dire ce qui les préoccupe au Bureau de l'intervenant pour ensuite leur demander comment faire plus et mieux.

Les jeunes Amplis avec qui j'ai travaillé ont dirigé, pour l'essentiel, le travail et sa progression et ils ont participé en cours de route à toutes les décisions et discussions. Les jeunes Amplis connaissent de première main les problèmes cruciaux pour cette communauté.

L'initiative est dynamique et en évolution, mais la mise sur pied d'un comité consultatif de jeunes bien ancré dans la réalité est un de ses premiers résultats concrets. Le comité est déterminé à changer des choses et est très stimulé par les défis à relever. Le comité est « soudé » dans une relation qui stimule la confiance et l'optimisme.

« L'initiative J'ai quelque chose à dire raconte l'histoire non seulement d'une personne, mais du réseau de personnes proches des enfants et des jeunes qui ont des besoins particuliers ».

SAMMY D'AGOSTINO**jeune Amplificateur, J'ai quelque chose à dire**

J'apporte une expérience précieuse à l'initiative J'ai quelque chose à dire. Même si je suis convaincu que les gestes que posent les adultes au nom des enfants et des adultes sont bien intentionnés, je suis parfaitement conscient des multiples façons dont les voix de jeunes se perdent dans les bruits de fond d'une société adulte.

Réclamer plus de justice sociale pour les enfants et les jeunes qui ont des besoins particuliers est une tâche qui me passionne. Notre équipe a pour mission de dire au monde que peu importe l'âge d'une personne ou la communauté à laquelle elle appartient, elle a une voix et elle a le droit d'exprimer cette voix différemment.

Je crois que travailler avec des adultes au sein de notre équipe nous permet d'aborder les questions sous divers angles. Les agent-e-s d'intervention travaillent directement avec les enfants et les jeunes; ils les informent de leurs droits et les aident à faire entendre leurs voix. Tandis que nous, les jeunes Amplis, nous apportons à l'équipe une compréhension concrète des expériences au quotidien des jeunes qui ont des besoins particuliers.

« Un changement de cette envergure commence par la base. Il faut y sensibiliser les personnes à un jeune âge. Tout le monde doit être sensibilisé aux besoins particuliers et cette initiative a l'ambition de lancer le dialogue ».

« Les adultes doivent reconnaître que les enfants et les jeunes ont une voix et que leur opinion compte dans les décisions qui touchent leur vie. Je crois que la société doit repenser la façon dont elle voit les enfants et les jeunes ».



ÉCOLES PROVINCIALES ET D'APPLICATION



« Les élèves qui fréquentent les écoles provinciales nous ont dit que la qualité de leur éducation n'était pas équivalente à celle du système d'éducation régulier ».

INTERVENANTE PROVINCIALE EN
FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

Des employés du Bureau de l'intervenant se rendent chaque mois dans les écoles provinciales et d'application de l'Ontario. Pendant ces visites, à l'aide d'interprètes et d'intervenants pour nous aider à communiquer avec les jeunes, nous les renseignons sur le travail du Bureau de l'intervenant, sur les droits des enfants et des

jeunes et sur la possibilité de rencontrer en tête-à-tête nos agent-e-s d'intervention. Au fil des trois dernières années, des élèves qui fréquentent les écoles provinciales nous ont dit avoir du mal à communiquer et à transmettre leurs doléances aux directions d'écoles.



« La communication est importante pour moi parce que les gens ont besoin de connaître mon point de vue et mes choix. On ne peut pas deviner à ma place, surtout lorsqu'il s'agit de décisions et de traitements à propos de ma santé ».

JEUNE AMPLI

L'ÉQUIPE AFFECTÉE AU DOSSIER DES ÉCOLES PROVINCIALEST

Les relations entre les élèves et le personnel de l'école nous ont incités en 2014-2015 à envisager d'effectuer un examen des écoles provinciales. Toutefois, les écoles provinciales et le ministère de l'Éducation n'ont pas appuyé notre projet, et cela, principalement parce que la Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes ne nous confère pas explicitement le mandat de procéder à un examen formel dans une école provinciale. La position des écoles et du gouvernement de l'Ontario à cet effet est que les examens relèvent de la compétence du ministère de l'Éducation.

En 2014, le Bureau de l'intervenant a mis sur pied le Comité des jeunes des écoles provinciales. Au cours de nos rencontres, les jeunes nous ont fait part de leurs problèmes et de leurs préoccupations, et plus important encore, ils nous ont fait part de suggestions et de stratégies pour avoir voix au chapitre dans leur réseau. Ces rencontres ont par ailleurs été l'occasion pour des jeunes de différentes écoles provinciales de tisser des liens entre eux. Elles ont également eu pour effet de mobiliser les élèves et de les stimuler à changer des choses dans leur milieu scolaire et à s'attaquer à la stigmatisation et à son incidence sur la manière dont ils sont traités à l'école au jour le jour.



CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

La doléance la plus fréquente entendue au cours des rencontres a trait à la qualité de l'éducation dans les écoles provinciales. Les jeunes considèrent que le niveau et la qualité de l'éducation qu'on y offre ne sont pas équivalents à l'enseignement dans le système d'éducation régulier. Plusieurs jeunes dans une école en particulier ont affirmé devoir compléter leurs apprentissages pour satisfaire aux attentes minimales exigées pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Nombreuses sont les personnes qui se plaignent que les enfants et les jeunes vivant à proximité des écoles provinciales soient obligés de voyager tous les jours et ne puissent pas vivre en résidence. Les élèves qui doivent faire la navette quotidiennement ont l'impression d'être à part de leurs pairs et exclus de leur communauté. En outre, les jeunes dont la perte auditive n'atteint pas un certain niveau ne sont pas admis dans ces écoles. Par conséquent, ces jeunes doivent fréquenter l'école régulière où on ne leur fournit pas le soutien éducatif, culturel et langagier (ASL ou LSQ) dont ils et elles ont besoin.

Les jeunes ont souligné le manque perçu de compétences de leurs enseignant-e-s et la relation ternie entre les élèves et les directions des écoles provinciales. Par exemple, beaucoup d'enseignant-e-s ne parlent pas le même langage que leurs élèves sourds (ASL ou LSQ) et ne partagent pas ou ne comprennent pas la culture et l'identité des personnes Sourdes. Les élèves aveugles ont exprimé les mêmes doléances. Ils et elles ont dit que les enseignant-e-s les voient comme des personnes handicapées plutôt que comme des personnes possédant des compétences et des aptitudes. Pour les deux groupes d'élèves, ce manque de formation et de sensibilité a pour effet de les stigmatiser et de réduire les attentes des enseignant-e-s à leur endroit. L'équipe du Bureau affectée au dossier des écoles provinciales, qui comprend des élèves fréquentant ces écoles, travaille présentement à la préparation des prochaines étapes d'une stratégie pour assurer une plus grande écoute des doléances de cette communauté.

ZAK SMITH

jeune Amplificateur,
écoles provinciales
et d'application

« Venir en aide à d'autres élèves me passionne. Je les aide à réaliser que le Bureau de l'intervenant est une sorte de lumière. Sans cette lumière, les élèves peuvent se sentir perdus et avoir peur ».

Je travaille en collaboration avec le Bureau de l'Intervenant depuis l'âge de douze ans, aidant d'autres élèves à savoir qu'on peut appeler quelqu'un si on croit être victime d'une forme ou d'une autre d'oppression. Mon travail ici m'a appris que les élèves ont droit à une éducation. Je sais aussi qu'on ne reçoit pas une éducation équivalente dans les écoles provinciales. Mon but est d'améliorer l'éducation offerte dans les écoles provinciales et, pour ce faire, il faut que les élèves aient voix au chapitre.

L'équipe au sein de laquelle je travaille recueille des renseignements auprès des élèves et dresse des listes de recommandations à soumettre au gouvernement et au ministère de l'Éducation dans une forme claire et facile à comprendre. Les dossiers et les problèmes sont si nombreux que les autorités peuvent facilement être confuses, voire dépassées par leur ampleur. Le Bureau de l'intervenant nous aide à filtrer l'information d'une certaine manière et à cibler précisément ce qui nous préoccupe.

JUAN JARAMILLO

intervenant provincial
en faveur des enfants
et des jeunes

« Si un jeune croit que ses doléances ont été entendues et qu'elles ont été comprises, alors j'ai le sentiment d'avoir bien fait mon travail ».

divers endroits. Parfois, je rencontre de jeunes Sourds et de jeunes aveugles dans des assemblées, à la cafétéria ou dans les résidences de leur école et parfois, je les rencontre dans nos bureaux. Je réponds à leurs questions et je les écoute, ou je les observe se raconter en utilisant le langage gestuel (ASL), ma langue première. Au besoin, je travaille avec des interprètes en ASL ou LSQ (langue des signes du Québec) pour que les élèves qui fréquentent l'école puissent communiquer efficacement leurs besoins en matière d'intervention.

Il existe de nombreuses lois, normes et règles, mais celles-ci ne se traduisent pas toujours en services équitables, accessibles et pertinents pour répondre aux besoins diversifiés des jeunes en Ontario. Mon travail consiste à me tenir aux côtés des enfants et des jeunes, à m'assurer que leurs droits sont respectés et à voir à ce qu'ils reçoivent les services auxquels ils ont droit.

Je travaille au Bureau de l'Intervenant depuis cinq ans. Mon expérience est auprès d'enfants qui ont des besoins particuliers, qui ont des conditions de vie difficiles et qui ont besoin de soutien. Je travaille souvent avec de jeunes Sourds, de jeunes aveugles ou des jeunes qui ont divers besoins particuliers.

Dans mon rôle d'agent d'intervention, j'accorde énormément d'importance à l'accessibilité des services. Je crois fermement que les jeunes ont le droit d'être entendus dans la langue qu'ils utilisent pour communiquer. Dans mon travail de tous les jours, je communique avec des jeunes dans

LA SENSIBILISATION



ET L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS

« Au cœur de toutes nos interventions, il y a cette volonté d'aider les jeunes à réaliser que leurs voix ont du pouvoir et qu'elles peuvent aider à changer des choses ».

CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

Les jeunes qui nous demandent de l'aide ont en commun l'expérience d'être marginalisés et de se sentir « exclus de leur propre vie ». Par nos interventions, nous montrons aux jeunes qu'ils peuvent apporter les changements souhaités dans leur vie et dans leurs communautés. Nous réunissons des jeunes et nous les encourageons à travailler ensemble à trouver une cause commune. Nous visons ultimement à ce que ces jeunes se rendent compte que, d'une part,

leurs voix ont du pouvoir et qu'elles peuvent servir à changer des choses et que, d'autre part, leur vécu est important, qu'il peut éclairer les décisions du gouvernement et des décideurs. Nos interventions, nos projets et nos initiatives se conjuguent de nombreuses façons et donnent aux jeunes l'occasion de s'exprimer selon divers points de vue.



HISTOIRE DE CHEVEUX

L'initiative Histoire de cheveux est axée sur la connaissance, la défense et la promotion des droits des jeunes Noirs, sur leur culture et sur les services dont ont besoin les jeunes Noirs pris en charge par le réseau ontarien de la protection et de l'aide à l'enfance, par les services de justice pour les jeunes, par les services de santé mentale pour enfants, par le réseau des refuges et par les autres systèmes de soins.

En juin 2014, nous avons organisé des séances de dialogue avec de jeunes Noirs venant de différentes parties de l'Ontario. Les discussions ont porté sur les causes fondamentales de la surreprésentation des jeunes Noirs dans nos divers systèmes de soins et de prise en charge. Les jeunes qui ont participé aux discussions ont exploré quatre sujets :

1. **L'identité** – sa signification et la perception des jeunes de la culture de leur point de vue personnel et du point de vue de la société en général.
2. **Les expériences des jeunes pris en charge** – dans le contexte du lien de ces expériences aux questions identitaires et à ce qui arrive aux jeunes lorsqu'ils sortent des systèmes de soins et de prise en charge.
3. **La connaissance du système** – fondée sur la question : « qu'aurais-tu aimé savoir avant d'être pris en charge par le système? »
4. **Le changement** – à savoir, « comment doit-on modifier les systèmes de soins et de prise en charge pour permettre aux jeunes Noirs de grandir et de se développer dans le respect de leur identité et de leurs croyances culturelles? ».

APPRENDRE
ENCORE PLUS

Participez à
l'initiative
**HISTOIRE DE
CHEVEUX**

SITE WEB

[http://provincialadvocate.on.ca/
storyofmyhair/index.htm](http://provincialadvocate.on.ca/storyofmyhair/index.htm)

FACEBOOK

[https://www.facebook.com/
storyofmyhair](https://www.facebook.com/storyofmyhair)

TWITTER

@BeyondOurHair

PRISCELLA MILLWOOD

jeune **Amplificatrice, Histoire de cheveux**

Quelques-uns des changements que je souhaiterais voir dans notre système de soins et de prise en charge viennent des expériences que j'y ai vécues. C'est à cause de ce vécu que je crois être en parfaite position pour formuler des recommandations à l'intention des décideurs gouvernementaux, des dirigeants dans la communauté et des organismes communautaires.

Ce que j'aime le plus de mon rôle au Bureau, c'est d'engager le dialogue avec d'autres jeunes dans leurs communautés un peu partout en Ontario et de les écouter attentivement décrire leurs expériences. Mon travail consiste fondamentalement à amplifier leurs voix et à intervenir pour que se produisent les changements que réclament les jeunes pris en charge par les systèmes de soins de l'Ontario. Travailler en étroite collaboration avec l'équipe d'Histoire de cheveux m'a enseigné l'importance de la souplesse et de l'écoute lorsque l'on cherche des solutions pour régler les problèmes soulevés. Les différences d'opinions, de compétences et de connaissances deviennent un avantage plutôt qu'un obstacle pour accomplir le travail, lorsqu'il existe un bon esprit d'équipe.

« Je veux que les gens connaissent l'expression "pouvoir renforcer le pouvoir des autres". Grâce au modèle d'intervention du Bureau de l'intervenant où de jeunes Amplis travaillent avec des adultes, on peut prendre de l'expérience et réfléchir sur nos actions ».

ANDY LEE

conseiller en développement communautaire

Dans la description de mon poste, on définit ainsi le développement communautaire : une démarche réunissant des jeunes dans le but d'agir collectivement, de générer des idées pour régler des problèmes d'intérêt commun et de répondre à leurs besoins. Ces principes sont incarnés dans tous les aspects du travail de l'équipe affectée à Histoire de cheveux. En effet, nous nous assurons que les jeunes Noirs pris en charge par les systèmes de soins relevant du mandat du Bureau de l'intervenant participent directement à l'identification des problèmes de même que des solutions.

L'énergie et la détermination dont font preuve les jeunes Amplis sont les aspects qui me plaisent le plus de mon travail avec eux. Ces jeunes ont des idées fraîches et emballantes en lien avec les intérêts d'autres jeunes. Nous devons bien saisir l'importance d'assurer que les politiques et les programmes pour les jeunes que nous créons sont solidement ancrés dans une dynamique où des jeunes et des adultes travaillent ensemble.

Les initiatives de notre bureau, comme Histoire de cheveux, visent à renforcer le pouvoir d'action des jeunes. Nous voulons les outiller pour qu'ils apprennent à faire eux-mêmes les changements souhaités et qu'ils apprennent à se serrer les coudes et à défendre les intérêts de leurs communautés.

« Les jeunes Amplis font partie de l'équipe. Ils et elles participent aux réunions de planification et peuvent remettre en question des idées, faire des commentaires et influencer de leur propre vision les activités en cours. Nous formons une équipe et, comme toutes les équipes, c'est en partageant nos idées que nous sommes le plus efficaces ».

« Le fait que de jeunes Amplis et des conseillers-ères en développement communautaire travaillent ensemble a pour effet d'établir un bon équilibre entre la sagesse et le savoir, les jeunes faisant état de leurs propres expériences et connaissances ».

DENISE DUNN

jeune **Amplificatrice, Histoire de cheveux**

Grâce à l'initiative Histoire de cheveux, je parviens à créer des liens avec des jeunes et des leaders au sein de la communauté noire, et au-delà de celle-ci.

J'ai acquis de l'expérience de travail au sein de la communauté noire et je possède un diplôme en intervention auprès des enfants et des jeunes. Mon passage au sein du Bureau de l'intervenant est un tremplin vers une carrière où je pourrai intervenir et participer à l'élaboration de politiques pour contrer la surreprésentation des jeunes Noirs dans les systèmes de soins et de prise en charge de l'Ontario. Mon travail au sein de l'équipe d'Histoire de cheveux m'a permis de développer des habiletés essentielles, à savoir décomposer et effectuer des tâches complexes; m'exprimer sur des enjeux importants pour moi et prendre la parole dans mon milieu de travail; et améliorer mes techniques de communication et de présentation. Grâce à ce travail, j'acquies de la formation et de l'expérience qui me sera très utile dans ma carrière.

Pendant mon passage ici au Bureau de l'intervenant, j'entends approfondir la réflexion avec les décideurs et les dirigeants communautaires sur les raisons qui font que les jeunes Noirs sont surreprésentés dans les systèmes de soins et de prise en charge et sur les mesures à prendre pour corriger la situation.



L'EXPÉRIENCE DE JEUNES NOIRS

8,6%

D'ÉLÈVES NOIRS SONT SUSPENDUS DE L'ÉCOLE.¹

3X

PLUS D'ÉLÈVES NOIRS QUE D'ÉLÈVES BLANCS SONT SUSPENDUS.²

23%

D'ÉLÈVES AFRO-CANADIENS DANS LE CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DE TORONTO ABANDONNENT L'ÉCOLE À COMPARER À

12%

D'ÉLÈVES BLANCS.³

4X

LE NOMBRE DE GARÇONS AFRO-CANADIENS INCARCÉRÉS EN ONTARIO EST QUATRE FOIS PLUS ÉLEVÉ PROPORTIONNELLEMENT À LEUR RAPPORT À LA POPULATION GÉNÉRALE DE JEUNES HOMMES DE LA PROVINCE.⁴

CETTE SURREPRÉSENTATION N'EXISTE PAS POUR LES GARÇONS BLANCS ET LES GARÇONS D'AUTRES ORIGINES ETHNIQUES.⁵

1 http://www.thestar.com/news/gta/2013/03/22/toronto_school_suspension_rates_highest_for_black_and_aboriginal_students.html

2 idem

3 <http://www.tdsb.on.ca/Portals/0/Community/Community%20Advisory%20committees/ICAC/research/September%202012%20Cohort%20dataAcrobat%20Document.pdf>

4 http://www.thestar.com/news/insight/2013/03/01/unequal_justice_aboriginal_and_black_inmates_disproportionately_fill_ontario_jails.html

5 idem

L'équipe affectée à l'initiative Histoire de cheveux a analysé les réponses des jeunes et en a dégagé quatorze thèmes importants pour les jeunes. Les thèmes portent notamment sur la façon dont les jeunes Noirs sont traités et sur les programmes d'activités qui leur sont offerts, sur les étiquettes et la stigmatisation (les stéréotypes véhiculés à l'extérieur comme à l'intérieur de la communauté noire en général) et sur l'identité et la culture. L'équipe s'entretiendra régulièrement avec les jeunes pour trouver des moyens de régler les problèmes soulevés au cours des séances de dialogue.

LA TOURNÉE DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

Le Canada fait l'objet tous les cinq ans d'un examen par le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies. Le prochain examen du Canada aura lieu en 2018. Jusqu'à maintenant, un comité mis sur pied par le gouvernement fédéral a eu la responsabilité de préparer le rapport que soumet le Canada aux Nations-Unies. Un représentant de chacune des provinces siège au comité et voit à intégrer au rapport du Canada la contribution de sa province. En Ontario, un avocat du ministère du Procureur général a colligé l'information de tous les ministères sur leurs programmes et leurs politiques visant les enfants et les jeunes et a remis ces renseignements au gouvernement fédéral. L'exercice s'est fait en silence et loin des yeux du public. On n'a pas publié de rapport sur le rendement de l'Ontario comme province eu égard à la mise en oeuvre des dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Notre Bureau veut qu'on modifie ce processus. Pour les enfants qui relèvent de notre mandat, ce processus équivaut à une promesse rompue. Nous croyons qu'un rapport aux Nations Unies se doit d'être le résultat d'une conversation et d'un processus publics. Les enfants et les jeunes devraient en faire partie et leurs voix s'y exprimer. Nous comptons encourager et provoquer la mise en oeuvre d'un tel processus en Ontario en 2017-2018.

Cette année, nous avons lancé une démarche pour doter l'Ontario d'un processus de rétroaction plus transparent.

Pour souligner le 25e anniversaire de la signature de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* (CIDE), le Bureau de l'Intervenant a lancé une tournée de consultations de dix jours en novembre 2014. La tournée, tout en marquant le 25e anniversaire de la CIDE, soulignait également la Journée internationale de l'enfant. Nous voulions rencontrer des jeunes de différentes parties de la province, les écouter et déterminer dans quelle mesure l'Ontario respectait ses engagements en vertu de la CIDE. Nous espérons que grâce à cette tournée de consultations et aux autres qui viendront, la portée et la transparence du processus pour colliger l'information et évaluer les engagements de l'Ontario en vertu de la CIDE seront améliorées.

Nous avons rencontré des groupes d'enfants et de jeunes dans tous les secteurs relevant de notre mandat, à savoir des élèves de 4e et de 5e année de la Première nation Wikwemikong, des jeunes en centre de détention, d'autres pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance ou recevant des services de santé mentale, des jeunes en foyer d'accueil ou fréquentant des écoles d'éducation spécialisée, des jeunes en centre de soins en milieu rural et d'autres fréquentant les refuges pour sans-abri de la province.

Plus de 400 enfants et jeunes nous ont parlé de leurs conditions de vie, de leurs espoirs et de leurs rêves, des difficultés qu'ils vivent et de ce qu'il faut faire pour améliorer leur sort. Ce qui nous a été rapporté dans le cadre de ces séances de dialogue est venu renforcer les propos des jeunes consignés dans les rapports *Le livre de ma véritable histoire* et *Les plumes de l'espoir : un plan d'action pour les jeunes Autochtones*. Ces rapports ont été produits avec l'aide du Bureau de l'intervenant par des enfants et des jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario et par de jeunes Autochtones du nord de l'Ontario. Les thèmes récurrents sont :

- Nous sommes vulnérables.
- Nous sommes isolés.
- Nous sommes exclus de nos vies.
- Le sort de nos communautés n'est pas une priorité.
- Personne n'est vraiment là pour nous.
- La prise en charge et les services sont imprévisibles.
- Nous n'avons pas les services et les ressources dont nous avons besoin.
- Nous perdons ce que nous sommes; nos cultures, nos identités et nos vies sont importantes.

Leurs doléances portaient plus précisément sur les ressources alimentaires limitées, l'éloignement de leurs parents à cause de l'absence d'écoles/d'établissements à proximité de la maison, le sentiment d'être méprisé par le personnel des établissements, le sentiment de désespoir parce que « coincé » dans le système et le manque de possibilités de s'instruire et de perspectives d'emploi (un aspect prédominant, surtout pour les jeunes Autochtones sur les réserves).

Le Bureau de l'intervenant entend produire un rapport synthèse de la tournée de consultations et refaire une tournée tous les ans.

TU N'ES PAS SEUL-E

Le Bureau de l'intervenant a lancé l'initiative Tu n'es pas seul-e durant la semaine de la fierté de Toronto en 2012 pour améliorer la vie de jeunes lesbiennes, de gais, de bisexuels, de transgenres, de queer/en questionnement et de bispirituels (LGBTQ2S). L'initiative Tu n'es pas seul-e vise a deux objectifs principaux. Le premier est de donner la voix au chapitre aux enfants et aux jeunes LGBTQ2S qui relèvent du mandat du Bureau de l'intervenant et le deuxième est de sensibiliser les jeunes et les fournisseurs de services aux droits propres à ces enfants et ces jeunes.

Dans nos interventions auprès des jeunes qui s'identifient comme LGBTQ2S, on nous a dit à maintes reprises que ces jeunes ou leurs pairs LGBTQ2S présentaient souvent des taux élevés de dépression, de sentiment d'isolement et de rejet de la famille et des amis, d'idées suicidaires et de suicides. On nous a également dit que les jeunes LGBTQ2S pris en charge sont plus isolés et vulnérables que les jeunes pris en charge qui ne sont pas LGBTQ2S.

L'initiative Tu n'es pas seul-e vient en aide aux jeunes pris en charge par le système de protection et d'aide à l'enfance et par les services de santé mentale pour enfants et les services de justice pour les jeunes. Elle leur permet de partager avec d'autres leurs expériences et leurs suggestions pour rendre ces systèmes plus sensibles aux besoins des jeunes LGBTQ2S. Le Bureau de l'intervenant veut que tous les enfants et les jeunes relevant de son mandat sachent que



UN PORTRAIT DES JEUNES EN ONTARIO

1/7

UN ENFANT SUR SEPT VIT EN SITUATION DE PAUVRETÉ.¹

1/4

UN ENFANT AUTOCHTONE SUR QUATRE VIT EN SITUATION DE PAUVRETÉ.²

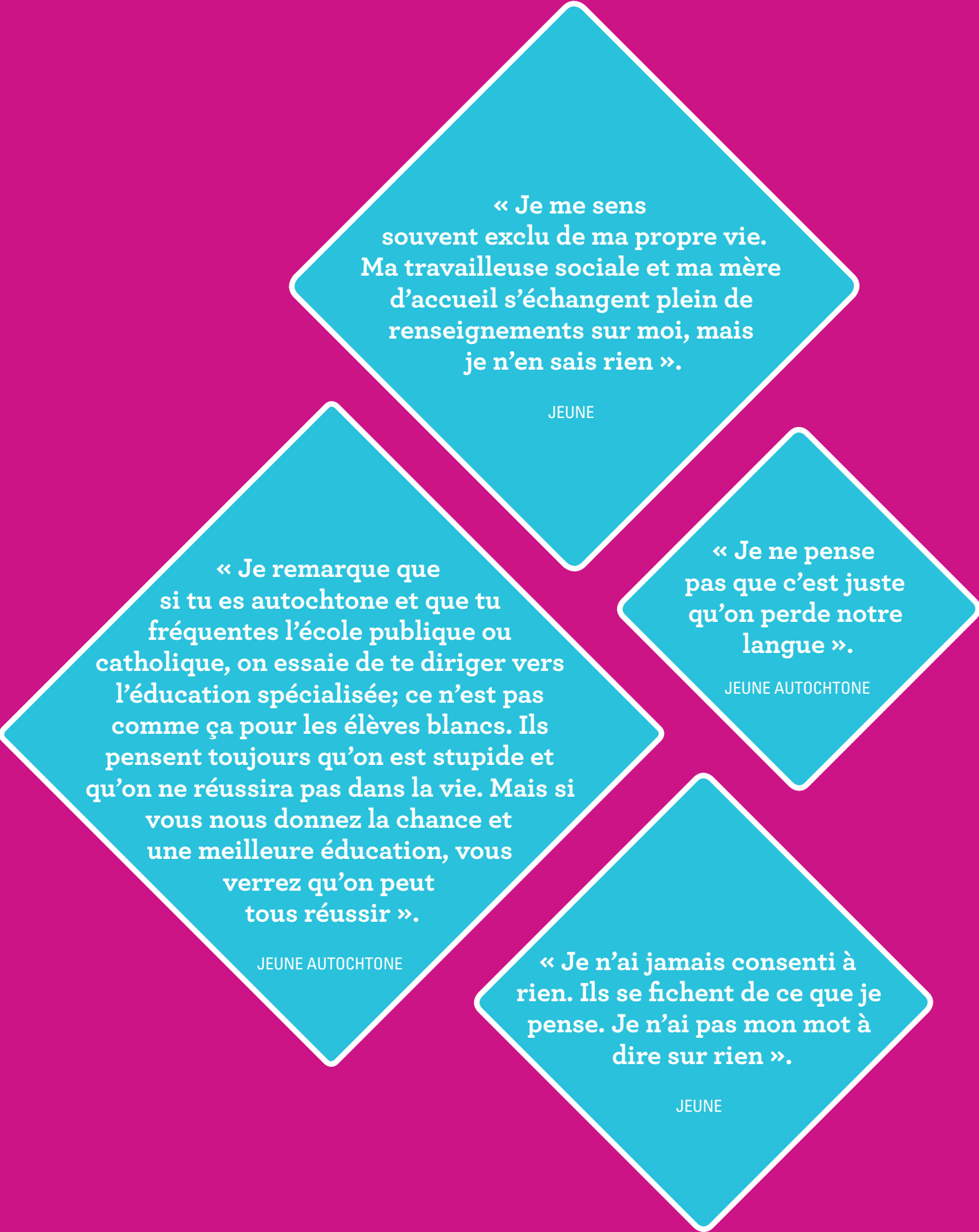
18, 000

EN 2009, ENVIRON 18 000 ENFANTS ÉTAIENT PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT.³

1 Family Service Toronto. (2014). Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles en Ontario. <http://www.campaign2000.ca/anniversaryreport/ONRC-2014FR.pdf>

2 idem

3 Association des sociétés d'aide à l'enfance d'Ontario (2009). Your Children's Aid: Child Welfare Report 2009/2010.



nous les soutenons et qu'ils ont le droit de se sentir en sécurité et à l'abri de toute forme de discrimination, peu importe leur identité sexuelle et de genre.

LA CAMPAGNE SOYEZ NOTRE ALLIÉ

En juin 2014, le Bureau de l'intervenant lançait la campagne Soyez notre allié, dans le cadre de l'initiative Tu n'es pas seul-e. La campagne Soyez notre allié encourage les fournisseurs de services qui font partie des systèmes de soins et de prise en charge de l'Ontario à devenir les alliés des jeunes LGBTQ2S et à créer des milieux de vie sûrs où on fait la promotion de l'acceptation et le respect. L'équipe affectée à cette campagne s'est attachée cette année à la production d'une trousse d'outils destinés aux enfants et aux jeunes. Une vidéo, produite dans le cadre de la campagne Soyez notre allié, a été présentée à la Conférence du mouvement mondial de la fierté gaie sur les droits de la personne, qui s'est déroulée à Toronto en juin 2014.

LE FORUM BETTERNET

Le forum #BetterNet traitant des répercussions involontaires des réseaux sociaux sur les enfants et les jeunes a été notre toute première activité transmise en temps réel sur Internet. Son succès fut éclatant! Le forum a affiché complet et les débats entre panellistes ont été animés et stimulants. Une jeune panelliste de la Commission des étudiants¹ a su mettre en contexte les positions de tous les panellistes ainsi que celles du public et faire le lien entre les divers fils de discussion. La Commission des étudiants se penche présentement sur les problèmes liés à la sécurité des jeunes sur

¹ La Commission des étudiants a été fondée en 1991. Établie à Toronto, la Commission est une organisation non gouvernementale caritative indépendante; elle soutient la participation de jeunes à des activités organisées par des organismes locaux, provinciaux, nationaux et internationaux et par des gouvernements. Elle a pour mission d'aider les jeunes à mettre en œuvre leurs idées pour s'améliorer personnellement et améliorer le sort de leurs communautés et de leur monde.

Internet, notamment la sécurité reliée au genre. L'organisme continuera de travailler avec le Bureau de l'Intervenant à la diffusion de l'enregistrement du forum auprès des jeunes et à recueillir leur point de vue sur ce qui s'est dit.

INTERVENTION 2.0

Intervention 2.0 est une activité qui vise à rencontrer les enfants et les jeunes là où ils se réunissent et établissent des liens, principalement en ligne, et à les encourager à participer aux projets et aux initiatives de Bureau de l'intervenant et à nous faire part de leurs idées. En 2014-2015, nous avons fait des avancées notables pour pénétrer l'univers virtuel, là où les jeunes « se tiennent ». Les jeunes en Ontario et dans beaucoup d'autres endroits au monde sont des « natifs du monde numérique ». Ils et elles sont nés dans un monde connecté où la technologie est une extension naturelle de leur vie et de leurs activités quotidiennes. Sans accès à leurs dispositifs mobiles, les jeunes se sentent parfois perdus, déconnectés et incapables de fonctionner au quotidien. En misant sur l'expérience de notre personnel, notamment celle des jeunes Amplis qui travaillent avec nous, nous poursuivons le déploiement de notre stratégie intégrée en matière de technologie, une stratégie qui nous assure d'une présence en ligne, comme dans nos bureaux de Toronto et de Thunder Bay, conforme à l'allure, à l'ambiance et à l'esprit de bienvenue et d'acceptation que les jeunes attendent de nous.

Nous avons plusieurs objectifs, à commencer par la création d'un nouveau site web et le déploiement d'une stratégie de présence mieux intégrée sur les réseaux sociaux qui prend appui sur notre succès à mobiliser les jeunes et les intervenants et à diffuser largement de l'information et nos outils d'intervention. Notre stratégie s'articulera autour de la création d'une communauté virtuelle durable et sera adaptée à l'univers des dispositifs mobiles et des téléphones intelligents puisque cette technologie est celle qui fonctionne pour les jeunes.



Participez à Tu n'es pas seul-e

SITE WEB

<http://provincialadvocate.on.ca/youarenotalone/en/you-are-not-alone.html>

FACEBOOK

<https://www.facebook.com/You-Are-Not-Alone-156984721101615/>

TWITTER

@OPACYANA

YESSINIA VASQUEZ

jeune Amplificatrice, Tu n'es pas seul-e

« Les jeunes Amplis nous rappellent que peu importe le système d'où tu viens, tu peux toujours réussir dans la vie ».

L'initiative Tu n'es pas seul-e est une véritable passion pour moi. En effet, j'ai grandi dans le système de protection et d'aide à l'enfance; j'avais huit ans à mon premier placement. Mon identité sexuelle m'a causé bien des problèmes quand j'étais en foyer de groupe.

Les problèmes qu'aborde Tu n'es pas seul-e sont importants, car les enfants et les jeunes en parlent entre eux. La plupart du temps, les adultes dans la vie de ces enfants ne se rendent pas compte à quel point l'éducation est importante pour permettre aux enfants et aux jeunes, de même qu'aux adultes de créer un milieu de vie plus inclusif. On entend parler un peu partout

en Ontario de jeunes qui se suicident ou tentent de se suicider à cause du rejet des adultes dans leur vie.

Il est important que les jeunes travaillent en collaboration avec les adultes dans le cadre de cette initiative. Pour bien comprendre, pour utiliser le langage approprié et pour améliorer le sort de ces enfants et de ces jeunes, les conseillers-ères en développement communautaire et les agent-e-s d'intervention doivent connaître leur vécu.



SANDY WYNIA-KATZ

intervenante provinciale en faveur des enfants et des jeunes

Les jeunes m'ont enseigné plusieurs vérités difficiles à accepter. Notamment, ce que cela représente d'être soudainement déplacé et d'avoir à vivre avec des étrangers en qui on te dit d'avoir confiance; ce que cela représente de révéler ton identité à une travailleuse sociale quand il ne correspond pas à ce que les autres voient; et ce que cela représente d'être blessé émotionnellement et physiquement par les personnes censées prendre soin de toi.

Au Bureau de l'intervenant, nous travaillons avec les jeunes afin qu'ils apprennent à se défendre en leur propre nom et qu'ils créent des communautés au sein desquelles tous et toutes peuvent exercer leurs droits. Les jeunes doivent être au cœur des solutions élaborées pour leur venir en aide. C'est un des principes fondamentaux sur lesquels s'appuie notre travail.

« Je me sens honorée d'entendre les récits des jeunes et de travailler à leurs côtés pour les aider à faire entendre leurs voix, à défendre leurs propres intérêts et à créer des milieux de vie où les droits de tous et de toutes sont concrétisés ».

ÉTAT DES DÉPENSES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2015

	Budget Exercice se terminant le 31 mars 2015 (Note 6)	Actuel Exercice se terminant le 31 mars 2015	Exercice se terminant le 31 mars 2014
	2015 \$	2015 \$	2014 \$
RÉMUNÉRATION ET SALAIRES	3,993,900	3,686,057	3,485,760
AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS (Note 4)	918,600	717,141	685,867
TRANSPORT ET COMMUNICATION	851,200	1,322,464	911,504
SERVICES	2,923,000	2,059,378	2,564,343
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENT	130,400	285,827	130,972
TOTAL	8,817,100	8,070,867	7,778,446

OBLIGATION (Note 5)
VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

APPROUVÉ PAR



IRWIN ELMAN,
INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2015

1. CONTEXTE

La Loi de 2007 sur l’Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a été promulguée pour donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes Le Bureau de l’intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l’Ontario offre des services aux enfants et aux jeunes pris en charge par l’État ou en périphérie de la prise en charge au moyen d’interventions individuelles et d’interventions à l’échelle des systèmes et des politiques. Le Bureau a le mandat de s’efforcer de donner l’exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de ses interventions. Le Bureau a aussi le mandat de porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins particuliers, aux enfants et aux jeunes Autochtones, aux enfants et aux jeunes qui fréquentent les écoles pour les personnes sourdes et aveugles en Ontario et les écoles d’application.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PERTINENTES

Le Bureau de l’intervenant provincial, faisant partie de la Caisse de l’Assemblée législative, utilise la méthode modifiée de comptabilité de caisse, qui octroie 30 jours supplémentaires pour payer les dépenses effectuées durant l’exercice se terminant. Cette méthode diffère des normes de comptabilité du secteur public canadien en ce que, par exemple, les dettes encourues, mais non payées dans les 30 jours de l’exercice se terminant, ne sont pas comptabilisées tant qu’elles ne sont pas payées, et les dépenses pour des biens, comme des ordinateurs et du mobilier de bureau, sont comptabilisées en tant que dépenses au cours de l’année de leur acquisition au lieu d’être comptabilisées comme biens immobilisés et amortis sur leur période de vie utile.

3. DÉPENSES

Les dépenses sont payées à même les fonds consentis par l’Assemblée législative de l’Ontario. Ces fonds proviennent de la Caisse de l’Assemblée législative. Les dépenses sont comptabilisées à leur valeur nette, c’est-à-dire sans les taxes de vente récupérables qui sont récupérées par le Bureau de l’Assemblée législative au nom du Bureau de l’intervenant.

Les services financiers et de ressources humaines sont fournis sans frais par le Bureau de l’Assemblée législative.

4. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les employés permanents du Bureau de l’intervenant (et les employés non permanents qui choisissent de participer au régime) participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP), qui est un régime de pension à prestations déterminées pour les employés de la Province et beaucoup d’agences provinciales. La Province de l’Ontario, unique promoteur de la CRFP, détermine

les cotisations annuelles que verse le Bureau au régime. Comme le promoteur a la responsabilité de voir à ce que le fonds de retraite soit viable financièrement, tous les surplus ou les déficits actuariels résultant d’estimations de financement par capitalisation prévu par la loi ne constituent pas des actifs ni des obligations du Bureau de l’intervenant. Les cotisations annuelles de 259 100 \$ (247 000 \$ en 2014) requises du Bureau de l’intervenant sont comprises dans les avantages sociaux des employés.

Le coût des congés non utilisés et les indemnités de départ gagnées prévues par la loi sont comptabilisés dans l’état des dépenses lorsque payés.

Le coût des avantages non liés à la pension après retraite est assumé par la Province et il n’est pas comptabilisé dans l’état des dépenses.

5. OBLIGATION

Le Bureau a prolongé le bail actuel de son bureau central se terminant le 19 novembre 2019. Un bail de deux ans a également été signé le 30 juin 2016 pour un bureau situé à Thunder Bay.

Les paiements minimums pour la durée résiduelle de ces ceux baux sont les suivants :

	TOTAL
2016	288,700
2017	284,700
2018	283,500
2019	295,100
SUBSÉQUEMMENT	201,900
	1,353,900

Le Bureau paiera sa part proportionnelle d’impôts fonciers et de dépenses de fonctionnement pour les locaux loués, qui ont représenté une somme de 261 500 dollars en 2014.

6. CHIFFRES INSCRITS AU BUDGET

Le budget a été préparé par le Bureau de l’intervenant et a été approuvé par le Bureau de régie interne, un comité multipartite de l’Assemblée législative.

L'intervenant provincial
en faveur des enfants & des jeunes

BUREAU DE TORONTO

401 RUE BAY, BUREAU 2200
TORONTO (ONTARIO) M7A 0A6
TÉLÉPHONE 416-325-5669
SANS FRAIS 1-800-263-2841

BUREAU DE THUNDER BAY

435 RUE BALMORAL
THUNDER BAY (ONTARIO) P7E 5N4
SANS FRAIS 1-888-342-1380

00V00 PROVINCIAL-ADVOCATE (UTILISATEURS ASL/LSQ)

SITE WEB WWW.PROVINCIALADVOCATE.ON.CA

COURRIEL ADVOCACY@PROVINCIALADVOCATE.ON.CA

TWITTER @ONTARIOADVOCATE

FACEBOOK OFFICE OF THE PROVINCIAL ADVOCATE
FOR CHILDREN AND YOUTH